

Méthode d'analyse des stratégies en faveur de la biodiversité

Analyse de la capacité à initier un changement transformateur

Une méthode originale pour l'évaluation *ex.ante* et *ex.post*



.....	
LISTE D'ACRONYMES	4
.....	
INTRODUCTION	5
.....	
1. DÉVELOPPEMENT DES CRITÈRES ET DE LA GRILLE D'ÉVALUATION	7
1.1 Critères d'évaluation	8
1.2 Classes de notation associées aux critères	11
1.3 Regroupement des critères en catégories thématiques	14
1.4 Grille d'évaluation	15
.....	
2. PROCESSUS D'ANALYSE	17
2.1 Identification des mesures d'une stratégie ou d'une politique publique à évaluer	18
2.2 Identification d'experts ET EXPERTES scientifiques pour l'analyse	18
2.3 Analyse individuelle de chaque mesure	19
2.4 Harmonisation des notations par les experts et expertes scientifiques	19
2.5 Synthèse des analyses	20
2.6 Mise en perspective des résultats	21
.....	
3. ANALYSE MULTICRITÈRE	23
3.1 Attribution de scores à chaque classe de notation	24
3.2 Pondération des critères d'évaluation	27
.....	
4. RÉSULTATS OBTENUS	31
4.1 L'interclassement des mesures par scénario de pondération des critères	32
4.2 La comparaison des scénarios de pondération des critères	34
4.3 L'identification des critères améliorant ou à l'inverse dégradant l'interclassement des mesures	34
4.4 La simulation avec l'intégration de critères supplémentaires	35
.....	
5. ATOUTS, OPPORTUNITÉS ET LIMITES D'UTILISATION DE LA MÉTHODE	39
5.1 Atouts et opportunités d'utilisation de la méthode	40
5.2 Limites d'utilisation de la méthode	40
.....	
CONCLUSION	41
.....	
ANNEXES	45
5.2 – Accompagner la transition de la pêche et de l'aquaculture vers des pratiques compatibles avec la préservation de la biodiversité, notamment l'aquaculture multitrophique	55
7.1 – Renforcer la dimension biodiversité des labels et des normes dans les secteurs économiques	55
7.2 – Intégrer la biodiversité dans le choix des rapports et des investissements	56



Liste d'acronymes

BTP : Bâtiment et travaux publics

CDB : Convention sur la diversité biologique

Cop 15 : 15^e Conférence des Parties

Cos : Comité d'orientation stratégique de la FRB

CS : Conseil scientifique de la FRB

FRB : Fondation pour la recherche sur la biodiversité

Ipbes : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*)

ODD : Objectifs de développement durable

SNB3 : Troisième stratégie nationale pour la biodiversité

UE : Union européenne

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

WOS : *Web of Science*

Introduction

Un changement transformateur est défini par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) comme «un changement fondamental à l'échelle du système qui prend en compte les facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris les paradigmes, les objectifs et les valeurs» (Ipbes, 2019), cela de manière à préserver les systèmes biophysiques de la Terre, tout en répondant aux besoins de développement humain (Ipbes, 2019; Palomo et al., 2020).

Les actions en faveur de la biodiversité doivent aujourd'hui viser le maintien ou la restauration de l'intégrité des écosystèmes¹ – qu'ils soient naturels, semi-naturels ou productifs – dans une approche socio-écosystémique, tant les interactions humains-non humains sont intimes et puissantes.

Malgré des objectifs ambitieux et la pertinence scientifique et politique des publications de l'Ipbes, la réponse politique mondiale actuelle aux enjeux liés à la biodiversité est insuffisante. En 2018, environ 25 % des espèces appartenant aux groupes d'animaux et de végétaux évalués étaient menacés d'extinction. Faute de mesures efficaces, l'augmentation du taux global d'espèces menacées d'extinction va encore s'accroître (Ipbes, 2019).

Sans changement transformateur, l'humanité continuera à dégrader, voire à perdre, les contributions de la nature aux humains (Chan *et al.*, 2019), à augmenter le risque de futures épidémies de maladies infectieuses (PNUE, 2016), à déclencher des événements catastrophiques liés au changement climatique (Giec, 2018) et, de manière générale, à aggraver le dépassement des limites planétaires, c'est-à-dire l'espace de fonctionnement sûr pour que les sociétés humaines puissent se développer et prospérer (Steffen *et al.*, 2015). De façon concomitante, les atteintes à la biodiversité réduisent également les potentialités adaptatives et évolutives de la vie non-humaine sur Terre.

Pour contrer l'engagement des sociétés vers un futur non durable et non désirable, des politiques publiques incitent, encadrent et imposent des changements destinés à infléchir la trajectoire actuelle. C'est aussi le cas des parties prenantes qui projettent des stratégies pour renouveler leurs actions dans un contexte sociétal et environnemental de plus en plus pressant.

La méthode présentée ici est née de la volonté d'analyser le potentiel effet levier de politiques publiques et de stratégies, leur capacité à initier un changement transformateur en faveur des sociétés et de la biodiversité.

Véritable guide pratique, elle a été pensée de façon à :

- être mobilisable dans différents cadres (stratégies, feuilles de route, programmes, plans, etc.);
- produire des résultats ciblant les améliorations possibles;
- fournir une grille d'analyse utilisable *ex-ante* ou *ex-post*.

La méthode a été développée en s'appuyant sur un panel d'experts scientifiques et éprouvée lors de l'analyse du potentiel levier des mesures² de la troisième stratégie nationale biodiversité (SNB3) dans sa version antérieure à la 15^e Conférence des Parties (volet pré-Cop15) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (FRB, 2023).

La première partie décrit le développement des critères et de la grille d'analyse. La seconde présente le processus d'évaluation. La troisième partie complète l'analyse initiale par une analyse multicritère. La quatrième et dernière partie résume les opportunités d'utilisation et les limites de la méthode. Pour illustrer les étapes et outils clés de cette méthodologie, des exemples tirés de l'évaluation de la SNB3 volet pré-Cop15 sont présentés.

1. Intégrité des écosystèmes : «la capacité d'un système écologique à soutenir et à maintenir une communauté d'organismes dont la composition en espèces, la diversité et l'organisation fonctionnelle sont comparables à celles des habitats naturels d'une région» (Parrish, Braun et Unnasch 2003). L'intégrité est caractérisé par la **composition** (y compris, par exemple, la présence et la diversité des espèces et les caractéristiques de leurs populations), la **structure** (par exemple, les attributs physiques et organisationnels tels que la connectivité, la fragmentation, l'agencement spatial) et la fonction d'un écosystème (par exemple, la productivité et l'efficacité) (Noss 1990; Nicholson *et al.* 2021).

2. Nous qualifions de mesures «tout narratif, proposition, texte d'une stratégie ou d'une politique qui définit des objectifs à atteindre, des moyens à mobiliser, des acteurs à engager, des processus à soutenir».



1. DÉVELOPPEMENT DES CRITÈRES ET DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

Le développement d'une grille d'analyse composée de critères d'évaluation et de classes de notation associées s'effectue sur la base de la bibliographie scientifique et sa mise à l'épreuve sur un cas d'étude concret.

1.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le conseil scientifique (CS) de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) (mandature 2018-2021) a défini un ensemble de critères permettant d'évaluer le potentiel de levier d'une mesure (FRB, 2021). Considérant qu'il n'est pas pertinent de se baser sur un seul critère pour identifier des mesures leviers et trouver des solutions pertinentes et efficaces, cela passe nécessairement par la prise en compte de plusieurs enjeux et la connaissance des compromis qu'ils impliquent. Ainsi, 20 critères d'évaluation ont été retenus.

Les critères qui font qu'une mesure ou leur combinaison font levier sont inspirés des travaux de [la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques](#) (Ipbes), de [l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques](#) (Efese) et de publications scientifiques relatives aux scénarios, à la théorie de la complexité, aux réflexions sur la résilience, à diverses approches de l'innovation et du changement ainsi qu'à l'approche dite «nexus» traitant de l'interconnexion d'enjeux (par exemple : biodiversité, santé, alimentation, eau, climat et énergie).

Ces critères sont présentés dans la première colonne du tableau 1.

Ils ont ensuite été testés, de façon croisée, entre plusieurs experts et à travers deux tours, sur un échantillon de mesures de la SNB3 volet pré-Cop15 afin de :

- s'assurer qu'ils étaient applicables et adaptés à différents types de mesures, y compris des mesures très hétérogènes ;
- raffiner leur définition initiale **pour cibler de manière distincte chaque caractéristique d'une mesure, s'assurer de l'indépendance de chaque critère et généraliser à tous types de stratégies et politiques publiques en lien avec la biodiversité.**

La description des critères d'évaluation est présentée dans le tableau 1.

TABLEAU N°1 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères utilisés	Description du critère	Qu'est-ce qui est évalué ?
Pertinence (générale)	La mesure répond à un enjeu général majeur identifié par des experts indépendants.	Niveau de pertinence de la mesure
Pertinence (sociétale)	La mesure répond à un enjeu sociétal majeur : mention de l'enjeu de la mesure au sein des consultations, mention de l'enjeu de la mesure au sein de différentes cibles de la CDB, de l'UE, de l'UICN, des diverses stratégies nationales, etc.	Niveau de pertinence de la mesure
Pertinence (scientifique)	La mesure répond à un enjeu scientifique majeur.	Niveau de pertinence de la mesure Une recherche sur la base de données Web of Science (WOS) peut être effectuée en complément. Le nombre de publications issues de la recherche est annoncé à titre indicatif
Motivée	La description de la mesure permet de comprendre comment l'activation de la mesure est susceptible d'induire des dynamiques de transition et comment évolueraient les trajectoires de résolution des problèmes ciblés. Elle identifie de façon claire et précise les problèmes, leurs causes et les options stratégiques de mesures levier pour y remédier. Ce critère définit si la mesure prévoit un impact positif avéré sur la biodiversité, si elle va entraîner une vraie dynamique de transition.	Niveau de motivation de la mesure
Effective	La mesure est susceptible de produire effectivement les résultats attendus, d'avoir un impact positif contribuant à la résolution du problème. Le critère d'effectivité définit si, oui ou non, la mesure est capable de produire les résultats attendus dans sa définition. /\! Il ne s'agit pas d'évaluer si les résultats attendus auront un impact positif avéré sur la biodiversité.	Niveau de certitude de l'impact de la mesure
Globale/ holistique	La mesure répond à un ou plusieurs enjeux sociétaux et objectifs de développement durable (ODD).	Nombre d'ODD concernés par la mesure Préciser les ODD directement concernés ainsi que les ODD indirectement concernés
Indépendante	La mesure n'est pas proposée par des parties qui bénéficieraient de sa mise en œuvre au détriment d'une autre mesure plus ambitieuse, mais plus efficace et pertinente. Ce critère comprend deux aspects/étapes : la dépendance intra-mesure (lors de l'élaboration de la mesure) et la dépendance inter-mesure (proposition par des acteurs d'une mesure qui serait moins ambitieuse qu'une autre mesure les concernant présente au sein de la stratégie/politique étudiée). Nous proposons donc ici de regarder deux choses : s'il existe au sein de la stratégie/politique des mesures qui seraient plus ambitieuses que celle étudiée ; si la mesure a été atténuée durant les phases de consultation et dans la version publiée de la stratégie/politique.	La mesure n'est pas une version atténuée d'une mesure plus ambitieuse, elle est indépendante Dans le cas où la mesure n'est pas indépendante : le manque d'indépendance pose-t-il problème ou résulte-t-il d'une amélioration de la faisabilité de la mesure ?
Acceptable	La mesure est acceptée et acceptable, c'est-à-dire issue d'un processus itératif, et affinée, révisée sur la base des contributions des parties prenantes, des nouvelles connaissances disponibles et des tendances émergentes. Nous analysons l'acceptabilité de la mesure envers les acteurs et parties prenantes directement concernés par celle-ci.	Degré/risque d'acceptabilité de la mesure
Robuste	La mesure n'est pas susceptible d'être contrecarrée par le lobbying de groupes d'intérêts. Ce critère s'intéresse à la présence ou non d'acteurs extérieurs à la consultation qui pourraient s'opposer à la mesure une fois la stratégie/politique publiée. Ce critère concerne l'ensemble de la société, pas seulement les acteurs directement concernés par la mise en œuvre de la mesure.	La mesure ne s'oppose pas aux intérêts particuliers d'un groupe d'acteurs.
Compréhensible	Accessibles au(x) public(s) cible(s). Il y a pour ce critère deux niveaux de compréhension de la mesure : la compréhension des enjeux et résultats attendus, et la compréhension de la mécanique intrinsèque à la mesure. La mécanique de la mesure n'a pas besoin d'être compréhensible par l'ensemble de la société, uniquement par les acteurs directement concernés.	Degré de compréhension de la mesure par les acteurs concernés



Persistante	La mesure peut être mise en œuvre avant qu'il ne soit trop tard et a des effets permanents, après que les moyens d'investissement nécessaires à sa mise en œuvre ont cessé. Evaluer ce critère pour la mesure seule, ainsi que pour un ensemble de mesures répondant au même enjeu.	Durée suffisante de l'effet pendant et après la mise en œuvre de la mesure
Résiliente (résilience de la mesure)	La mesure est adaptable et transformable (voire réversible ou révoquant) : peut-on facilement modifier la mesure pour la faire évoluer ? La résilience de la mesure concerne son éventuel impact sur la biodiversité, et non son impact sur d'autres aspects de la société (économie etc.).	Facilité d'adaptation de la mesure en fonction de l'évolution du contexte
Crédible scientifiquement	Le contenu de la mesure est étayé par les connaissances scientifiques <i>ad hoc</i> disponibles, et notamment quant à la compréhension du problème et de la mécanique du levier, de ses relations de causes à effets. Elle peut aussi intégrer les connaissances publiées dans la littérature grise et appuyer la crédibilité de son effet attendu en se basant sur une ou des revues systématiques. La différence entre ce critère et le critère de pertinence (aspect scientifique) est que celui-ci s'intéresse non pas à l'enjeu général de la mesure, mais à la mesure et son contenu précis, c'est à dire aux actions et modalités présentées dans le contenu de la mesure.	Le contenu de la mesure est étayé par la littérature scientifique. Ce critère est évalué par dire d'experts. En complément, le nombre de publications scientifiques obtenues avec une recherche par mots clefs avec le logiciel Web of Science (WOS) est indiqué lorsque cela est approprié
Consensuelle (scientifiquement)	La mesure fait consensus dans le champ scientifique.	Présence d'un consensus au sein du champ scientifique Définition d'un pourcentage de consensus d'après les publications regardées
Réaliste (moyens)	À chaque mesure correspondent des moyens financiers clairement identifiés.	Définition des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la mesure Par exemple : pourcentage de financement de la mesure
Réaliste (calendrier)	À chaque mesure correspond un calendrier clairement identifié précisant les grandes étapes de l'application de la mesure afin d'atteindre l'objectif ciblé.	Définition d'un calendrier précisant les étapes de mise en œuvre de la mesure

Réaliste (techniques, connaissances)	À chaque mesure correspondent les connaissances et les techniques disponibles à mettre en place afin d'atteindre l'objectif ciblé.	Définition des connaissances, expertises, techniques, ajustements réglementaires pour la mise en œuvre de la mesure
Mesurable (mise en œuvre)	À chaque mesure correspond un indicateur de résultat permettant d'évaluer le degré d'atteinte de l'objectif : le sous-problème est-il résolu ?	Présence d'un ou plusieurs indicateur(s) de résultat permettant de mesurer le degré d'atteinte de l'objectif ciblé
Mesurable (biodiversité)	À chaque mesure correspond, lorsque cela est pertinent, un indicateur de résultat évaluant l'état de la biodiversité concernée par la mesure.	Présence d'un ou plusieurs indicateur(s) permettant d'évaluer l'état de la biodiversité
Ciblée	La mesure identifie les acteurs qui sont censés la mettre en œuvre et ceux qui en seront impactés de manière directe ou indirecte, positive ou négative.	Identification précise des acteurs chargés de la mise en œuvre de la mesure, des parties prenantes impactées, notamment des bénéficiaires de la mesure

La phase d'élaboration des critères est critique, car elle conditionne la pertinence générale de l'analyse, la qualité des résultats et l'engagement d'experts scientifiques externes dans cette démarche.

1.2 CLASSES DE NOTATION ASSOCIÉES AUX CRITÈRES

Une fois les critères définis, chacun a été décliné en différentes classes permettant de noter et de qualifier une mesure au regard de ce critère. Par exemple, pour répondre à la question suivante : « ce critère est-il bien renseigné et atteint pour cette mesure? », les classes de notes possibles sont « oui », « plutôt oui », « plutôt non », « non ». L'utilisation de plusieurs niveaux de classes permet d'atteindre un niveau de précision plus

important lors de l'analyse, d'harmoniser les notations entre experts et d'améliorer la comparaison entre plusieurs mesures qui auraient des résultats similaires. Une validation croisée a été réalisée pour établir ces classes de notation.

Ces classes de notation sont indiquées dans la dernière colonne du tableau 2.

TABLEAU N°2 : CLASSES DE NOTATION ASSOCIÉES AUX CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères utilisés	Qu'est-ce qui est évalué ?	Classes (par ordre décroissant)
Pertinence (générale)	Niveau de pertinence de la mesure	Élevée Intermédiaire Faible Nulle
Pertinence (sociétale)	Niveau de pertinence de la mesure	Élevée Intermédiaire Faible Nulle
Pertinence (scientifique)	Niveau de pertinence de la mesure Une recherche sur la base de données Web of Science (WOS) peut être effectuée en complément. Le nombre de publications issues de la recherche est annoncé à titre indicatif	Élevée Intermédiaire Faible Nulle
Motivée	Niveau de motivation de la mesure	Bien établi Peu documenté Absent
Effective	Niveau de certitude de l'impact de la mesure	Fort et bien établi Moyen mais bien établi Fort mais spéculatif Moyen mais spéculatif Faible
Globale/holistique	Nombre d'ODD concernés par la mesure Préciser les ODD directement concernés ainsi que les ODD indirectement concernés	Nombre d'ODD
Indépendante	La mesure n'est pas une version atténuée d'une mesure plus ambitieuse, elle est indépendante Dans le cas où la mesure n'est pas indépendante : le manque d'indépendance pose-t-il problème ou résulte-t-il d'une amélioration de la faisabilité de la mesure ?	Oui Non mais ne pose pas de problème Non et pose un problème
Acceptable	Degré/risque d'acceptabilité de la mesure	Acceptée sans réserve Acceptée avec modification mineure Modifiée de façon substantielle Rejetée par les parties prenantes Manque de contrainte et/ou d'ambition
Robuste	La mesure ne s'oppose pas aux intérêts particuliers d'un groupe d'acteurs	Oui Risque d'opposition Manque de contrainte et/ou d'ambition
Compréhensible	Degré de compréhension de la mesure par les acteurs concernés	Très compréhensible Plutôt compréhensible Moyennement compréhensible Peu compréhensible Pas compréhensible

Persistante	Durée suffisante de l'effet pendant et après la mise en œuvre de la mesure	Oui Plutôt oui Plutôt non Non
Résiliente (résilience de la mesure)	Facilité d'adaptation de la mesure en fonction de l'évolution du contexte	Oui Plutôt oui Plutôt non Non
Crédible scientifiquement	Le contenu de la mesure est étayé par la littérature scientifique Ce critère est évalué par dires d'experts En complément, le nombre de publications scientifiques obtenues avec une recherche par mots clefs avec le logiciel Web of Science (WOS) est indiqué lorsque cela est approprié	Oui Plutôt oui Plutôt non Non
Consensuelle (scientifiquement)	Présence d'un consensus au sein du champ scientifique	Oui Plutôt oui Plutôt non Non
Réaliste (moyens)	Définition des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la mesure Par exemple : pourcentage de financement de la mesure	Oui Plutôt oui Plutôt non Non
Réaliste (calendrier)	Définition d'un calendrier précisant les étapes de mise en œuvre de la mesure	Oui Plutôt oui Plutôt non Non
Réaliste (techniques, connaissances)	Définition des connaissances, expertises, techniques, ajustements réglementaires pour la mise en œuvre de la mesure	Oui Plutôt oui Plutôt non Non
Mesurable (mise en œuvre)	Présence d'un ou plusieurs indicateurs de résultat permettant de mesurer le degré d'atteinte de l'objectif ciblé	Oui Plutôt oui Plutôt non Non
Mesurable (biodiversité)	Présence d'un ou plusieurs indicateurs permettant d'évaluer l'état de la biodiversité	Oui Plutôt oui Plutôt non Non
Ciblée	Identification précise des acteurs chargés de la mise en œuvre de la mesure, des parties prenantes impactées, notamment des bénéficiaires de la mesure	Oui Plutôt oui Plutôt non Non

Des couleurs ont été attribuées aux classes : elles permettent de visualiser rapidement si le score maximal pour un critère est bien renseigné et atteint (couleur

verte), moyennement renseigné et atteint (orange) ou pas atteint (rouge).

1.3 REGROUPEMENT DES CRITÈRES EN CATÉGORIES THÉMATIQUES

Les critères ont été regroupés en quatre catégories thématiques : cela permet d'avoir une vue d'ensemble des enjeux ciblés et des questions posées par l'analyse. Les catégories sont présentées dans le tableau 3.

Chaque catégorie répond à un enjeu et une question différente :

1) **Enjeu sociétal et scientifique de la mesure** : la mesure répond-elle à un enjeu sociétal et/ou scientifique et est-elle susceptible d'entraîner une dynamique de transition/transformation favorable à la biodiversité ?

2) **Intégration sociétale de la mesure** : la mesure peut-elle être adoptée, intégrée et mise en œuvre facilement par/auprès des publics concernés ?

3) **Étayage scientifique de la mesure** : la mesure est-elle scientifiquement justifiée et crédible ?

4) **Mise en œuvre de la mesure** : la mesure est-elle opérationnelle dans sa définition ? Les aspects « pratiques » de sa mise en œuvre sont-ils bien identifiés, définis et anticipés ?

TABLEAU N° 3 : REGROUPEMENT DES CRITÈRES EN CATÉGORIES THÉMATIQUES

Critères d'évaluation	Catégories thématiques, enjeux ciblés et questions posées
Pertinente	Enjeu sociétal et scientifique de la mesure : la mesure répond-elle à un enjeu sociétal et scientifique et est susceptible d'entraîner une dynamique de transition/transformation favorable à la biodiversité ?
Motivée	
Effective	
Globale/holistique	
Indépendante	
Acceptable	
Robuste	
Persistante	Intégration sociétale : est-ce que la mesure pourra bien être adoptée et mise en œuvre par/auprès des publics concernés ?
Compréhensible	
Résiliente (résilience de la mesure)	Étayage scientifique : est-ce que la mesure est scientifiquement étayée ?
Crédible scientifiquement	
Consensuelle scientifiquement	
Réaliste (moyens)	
Réaliste (calendrier)	Mise en œuvre : est-ce que les aspects « pratiques » de la mesure sont anticipés ? La mesure est-elle « opérationnalisable » ?
Réaliste (connaissances, technique)	
Mesurable (mise en œuvre)	
Mesurable (biodiversité)	
Ciblée	



Ce regroupement permet également d'utiliser cette méthode à différents temps de développement d'une stratégie ou d'une politique publique : avant (*ex-ante*) et après (*ex-post*) sa mise en œuvre, en mobilisant tout ou partie des critères d'évaluation.

A titre d'exemple, seuls les critères des catégories « enjeu sociétal et scientifique », « intégration sociétale » et « étayage scientifique » (soit les 15 premiers critères) ont été mobilisés pour l'analyse du volet pré-Cop15 de la SNB3, le volet de mise en œuvre n'étant pas disponible au moment de l'évaluation.

1.4 GRILLE D'ÉVALUATION

La grille d'évaluation est destinée aux experts mobilisés pour l'analyse (voir partie « Processus d'analyse »). Elle prend la forme d'un tableur Excel à quatre onglets, chaque onglet présentant une des catégories de critères d'évaluation citées précédemment.

Une capture d'écran permet de visualiser cette grille sur la figure 1. La grille complète utilisée pour l'analyse du volet pré-Cop15 de la SNB3 est disponible en annexe 1.

FIGURE 1. EXTRAIT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES POUR ÉVALUER LA MESURE	LA CLASSE ASSOCIÉE AU CRITÈRE EST RELATIVE A / AU...	CLASSE ASSOCIÉE AU CRITÈRE	LA CLASSE QUE VOUS ATTRIBUEZ + VOS COMMENTAIRES
PERTINENCE (générale)	Niveau de pertinence de la mesure	Élevée	<i>Si vous ne pouvez pas associer de classe, laisser la case vide.</i>
La mesure répond à un enjeu général majeur identifié par des experts indépendants.		Intermédiaire	
		Faible	
	Nulle		
PERTINENCE (sociétale)	Niveau de pertinence de la mesure	Élevée	<i>Si vous ne pouvez pas associer de classe, laisser la case vide.</i>
La mesure répond à un enjeu sociétal majeur : mention de l'enjeu de la mesure au sein des consultations de la		Intermédiaire	
		Faible	

Pour chacun des critères, sa définition est précisée (colonne A), ainsi que ce qui est évalué (colonne B) et la classe possible (colonne C). La quatrième colonne

(colonne D) permet à l'expert de renseigner la classe choisie, ainsi que l'argumentaire associé à sa décision de notation.



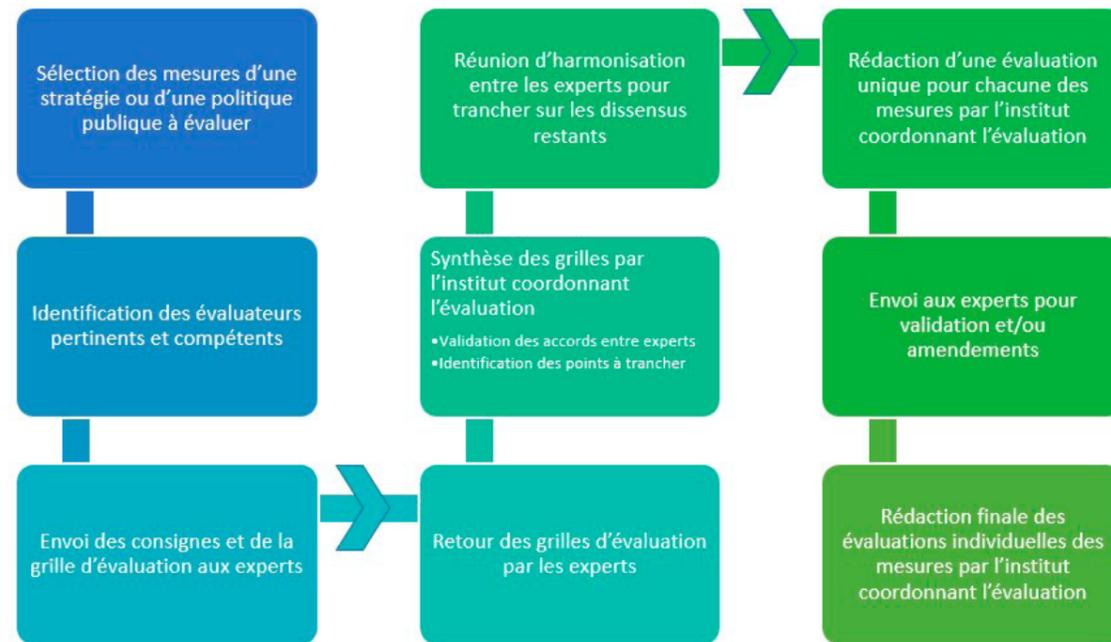


2. PROCESSUS D'ANALYSE

Le processus d'analyse repose sur la mobilisation d'experts et expertes scientifiques. Ceux-ci doivent être indépendants de la structure qui développe la stratégie ou la politique publique et indépendants de

celle qui a développé la grille d'analyse; ils ne doivent pas présenter de lien d'intérêt. Le processus complet d'analyse est résumé dans la figure 2.

FIGURE 2 PROCESSUS COMPLET D'ANALYSE DES MESURES



L'évaluation individuelle des propositions ou mesures est réalisée via neuf étapes ordonnées.

2.1 IDENTIFICATION DES MESURES D'UNE STRATEGIE OU D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE A EVALUER

Pour analyser les mesures d'une stratégie et renseigner les classes des critères pour chaque mesure, il est nécessaire de disposer au minimum du contexte d'élaboration de ces mesures, de la structure globale de la stratégie, du descriptif des mesures, de l'historique et des conditions

de leur rédaction. Une identification préalable des thématiques, objectifs et types des mesures à analyser (par exemple : trames, conservation de la biodiversité, droit, intégration sectorielle...) est également utile pour préparer les phases suivantes de l'analyse.

2.2 IDENTIFICATION D'EXPERTS ET EXPERTES SCIENTIFIQUES POUR L'ANALYSE

L'identification des experts et expertes scientifiques chargés de réaliser l'analyse s'effectue *via* une recherche sur différentes bases de données. Dans le cas de l'application à la SNB3 volet pré-Cop15, deux bases de données et un réseau social ont été utilisés : *scanR*, «moteur de la recherche et de l'innovation» développé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la

Recherche et de l'Innovation; Web of Science (WOS), plateforme de données bibliographiques gérée par Clarivate; ResearchGate, service de réseau social pour chercheurs et chercheuses développé par RG GmbH. Les experts sollicités ont pu proposer à leur tour des collègues et des recherches complémentaires sur les sites des Unités de recherche (laboratoires) pour compléter

la liste initiale d'experts et expertes académiques mobilisés.

Les mesures à évaluer ont été attribuées aux experts et expertes scientifiques sélectionnés en fonction de leurs champs d'expertise. Le processus doit veiller à fournir assez d'informations pour que la demande d'analyse, le temps nécessaire et les délais soient clairs et cohérents.

Trois points de vigilance doivent être soulignés :

- Dans le cas où un expert ou experte a pris part à la définition et/ou la rédaction de la stratégie ou de la politique publique évaluée et/ou de la grille d'analyse, il ne peut participer à son analyse (lien ou conflit d'intérêt).
- Afin de limiter les autres biais d'évaluation, il est nécessaire de faire analyser chacune des mesures par *a minima* deux experts ou expertes scientifiques,

provenant d'organismes différents. Plus la mesure sera évaluée par un nombre important d'experts ou expertes, plus les biais d'évaluation liés à l'opinion ou au positionnement de chaque expert ou experte seront réduits.

- Il est recommandé de proposer une indemnisation aux experts et expertes engagés dans l'analyse pour reconnaître l'ampleur et la qualité du travail réalisé et assurer une participation complète de ces experts et expertes, depuis la phase d'analyse individuelle jusqu'à la relecture des évaluations en passant par l'harmonisation collective des notations, et garantir le respect des délais de l'évaluation.

La phase d'identification d'experts et expertes externes peut être longue en fonction des thèmes à expertiser et de la disponibilité des experts et expertes sur la période d'analyse souhaitée.

2.3 ANALYSE INDIVIDUELLE DE CHAQUE MESURE

L'analyse individuelle des mesures correspond à la phase où les experts et expertes accomplissent l'évaluation individuellement, sans échanger avec les autres évaluateurs. Pour réaliser ce premier travail, chaque expert ou experte dispose de plusieurs documents :

- un guide d'analyse présentant la démarche à suivre (voir annexe 2);
- une fiche « mesure » correspondant à la description de la mesure à analyser;
- le modèle de grille d'évaluation (voir annexe 1) qui doit être utilisé et dupliqué pour chaque mesure évaluée.

pour chaque critère. La ou les grille(s) complétée(s) sont ensuite transmises à la structure coordonnant l'analyse.

Une fois l'ensemble des grilles reçues, les notations et les commentaires sont compilés afin d'aboutir à une évaluation par mesure.

Les notations des critères obtenant un consensus entre l'ensemble des experts et expertes sont validées, celles n'obtenant pas de consensus sont soumises à un réexamen par les experts et expertes scientifiques lors d'un échange collégial (voir partie 2.4).

Pour chaque mesure, l'évaluateur ou évaluatrice renseigne, autant que possible, une classe de notation

2.4 HARMONISATION DES NOTATIONS PAR LES EXPERTS ET EXPERTES SCIENTIFIQUES

Afin d'aboutir à une notation consensuelle pour chaque mesure, avec une attention particulière aux critères ayant obtenu des notations très hétérogènes, les scientifiques ayant analysé les mesures sont conviés à une «réunion d'harmonisation». Les experts et expertes peuvent être réunis par groupes cohérents : par axe de la stratégie ou par thématiques, si un classement des mesures a été effectué préalablement (voir partie 2.1). L'objectif de cette réunion est de discuter des positions, clarifier les dissensus et harmoniser les notations.

échanges entre les membres présents. L'objectif est que ces derniers se mettent d'accord sur la classe de notation et l'argumentaire associé.

Ces «réunions d'harmonisation» permettent également de réduire les biais d'analyse, les notations finales étant validées uniquement après échanges et clarification entre les experts et les expertes.

Les notations critère par critère sont passées en revue et celles faisant dissensus sont approfondies *via* des

ENCADRÉ 1.

Exemple d'harmonisation des notations pour la mesure 14.3 – «Élaborer et appliquer un plan de réduction voire suppression des dépenses publiques dommageables à la biodiversité» de la SNB3 volet pré-Cop15

DESCRIPTIF DE LA MESURE :

Réformer les aides et dépenses publiques dommageables à la biodiversité pour supprimer leurs impacts dommageables

Établir un diagnostic des dépenses publiques, y compris fiscales, susceptibles d'être dommageables à la biodiversité (dépenses budgétaires, fiscales et autres aides publiques, en s'appuyant sur le cadre déjà défini pour la politique climatique), et des possibilités de résorber leurs impacts ou de les supprimer

Élaborer puis mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel, hiérarchisé par type de dépenses, assorti de modalités de mise en œuvre progressives

Critère évalué : la mesure est-elle crédible scientifiquement ?

Notations et commentaires obtenus après évaluation individuelle par trois experts différents :

- **Expert 1 : Oui :** pas de commentaire associé.
- **Expert 2 : Plutôt oui :** « Une approche en termes sciences de gestion et de finances publiques invite à compléter le cadre théorique issu de la littérature grise moyennement crédible par des enquêtes quantitatives (questionnaires à distance) et qualitatives (entretien sur place) conduites à

terme régulier par la FRB afin de saisir le jeu des acteurs évoluant dans un écosystème qui peut favoriser ou non la mise en œuvre de la mesure. La connaissance de cet écosystème facilite voire détermine la pertinence et la mise en œuvre de cette mesure. Autres mots clefs proposés : financement direct (dépenses budgétaires) et financement indirect (dépenses fiscales) en faveur de la biodiversité afin de couvrir un spectre plus large de dépenses que les seules subventions ou prêts octroyés par l'Etat. »

- **Expert 3 : Plutôt non :** « C'est un domaine important mais peu traité par les scientifiques. Car réduire des dépenses publiques dommageable à la biodiversité ont quelles conséquences sociales ? Les scientifiques peuvent accompagner les politiques. D'où le point 4 qui est pour moi le point essentiel pour cette mesure, sa mise en œuvre. »

Après discussion entre experts, la notation harmonisée pour le critère « crédible scientifiquement » est : **Oui**. « C'est un domaine important, dont les enjeux ont été identifiés par le prisme juridique et politique. De nombreux publics préconisent cette mise en œuvre. L'approche en termes de sciences de gestion et de finances publiques invite à compléter le cadre théorique issu de la littérature grise. »

2.5 SYNTHÈSE DES ANALYSES

Une fois l'ensemble des dissensus résolus et les notations harmonisées, la synthèse narrative des analyses est réalisée pour chaque mesure par l'institution coordonnant l'évaluation. Elle est ensuite transmise aux experts et expertes ayant évalué les mesures en question pour relecture et validation finale. Un exemple de synthèse narrative pour la mesure 14.3 – *Élaborer et appliquer un plan de réduction voire suppression des dépenses publiques dommageables à la biodiversité* est présenté en annexe 3.

En complément des synthèses narratives, des tableaux synthétiques sont réalisés (voir Encadré 2). Ils permettent d'avoir une vision d'ensemble du résultat de

l'évaluation des mesures. Ce tableau permet d'effectuer une première comparaison visuelle des classes attribuées pour chaque critère et chaque mesure et de mettre en avant les premières tendances de l'analyse de manière synthétique. La mobilisation de repères colorés permet également de renforcer cette vision globale.

ENCADRÉ 2.

Exemple de tableau synthétique des classes obtenues pour l'Objectif 14 – « Améliorer la pertinence et l'efficacité des instruments budgétaires et fiscaux existants » de la SNB3 volet pré-Cop15

	14.1	14.2	14.3	14.4
	Définir les modalités de financement des politiques publiques de biodiversité et renforcer la mise en œuvre du principe pollueur-payeur	Clarifier et adapter les modalités et responsabilités de mise en œuvre des financements dédiés à la biodiversité	Élaborer et appliquer un plan de réduction voire de suppression des dépenses publiques dommageables à la biodiversité	Mobiliser en faveur de la biodiversité les résultats des démarches de budget vert et des nouveaux indicateurs de richesse
ENJEU SOCIÉTAL ET SCIENTIFIQUE				
Pertinence générale	Élevée	Intermédiaire	Élevée	Élevée
Pertinence sociétale	Élevée	Élevée	Élevée	Élevée
Pertinence scientifique	Élevée	Élevée	Élevée	Intermédiaire
Motivée	Peu documenté	Peu documenté	Bien établi	Peu documenté
Effective	Moyen mais spéculatif	Moyen mais spéculatif	Fort mais spéculatif	Fort mais spéculatif
Globale / holistique	9	2	10	10
INTÉGRATION SOCIÉTALE				
Indépendante	Non et pose un problème	Oui	Non et pose un problème	Non mais ne pose pas de problème
Acceptable	Manque de contrainte et/ou d'ambition	Acceptée sans réserve	Manque de contrainte et/ou d'ambition	Acceptée sans réserve
Robuste	Risque d'opposition	Risque d'opposition	Risque d'opposition	Risque d'opposition
Compréhensible	Plutôt compréhensible	Plutôt compréhensible	Très compréhensible	Plutôt compréhensible
Persistante	Plutôt oui	Oui	Plutôt oui	Plutôt oui
Résiliente	Plutôt oui	Plutôt oui	Oui	Oui
ÉTAYAGE SCIENTIFIQUE				
Crédibilité scientifique	Oui	Plutôt oui	Oui	Oui
Consensus scientifique	Oui	Plutôt oui	Oui	Plutôt oui
MISE EN ŒUVRE				
Ciblée	Plutôt non	Plutôt non	Plutôt non	Plutôt non

2.6 MISE EN PERSPECTIVE DES RÉSULTATS

Sur la base des synthèses narratives et des tableaux de synthèse, les résultats sont mis en regard de la question initiale relative au potentiel effet levier, à la capacité à engager un changement transformateur de la stratégie ou de la politique évaluée.

Les conclusions sont tirées pour chaque mesure et, si pertinent, pour chaque ensemble de propositions ou mesures regroupées par thématiques ou parties de stratégie ou de politique publique.

Sont ainsi mis en perspective plusieurs éléments permettant d'évaluer le potentiel de levier d'une mesure, ou d'un groupe de celles-ci :

- la réponse des mesures aux enjeux sociétaux et scientifiques ;
- la capacité des mesures à induire une dynamique de transition/transformation favorable à la biodiversité ;
- le niveau d'intégration sociétale des mesures ;
- le soutien scientifique aux mesures ;
- le caractère opérationnel des mesures.



3. ANALYSE MULTICRITÈRE

Une analyse multicritère complète l'analyse initiale. Cette méthode d'analyse est un appui à la décision : elle permet d'interclasser des mesures d'un même groupe (axe thématique d'une stratégie, objectif, etc.) en fonction de critères multiples (ici les critères d'évaluation

3.1 ATTRIBUTION DE SCORES À CHAQUE CLASSE DE NOTATION

L'analyse multicritère peut être réalisée à l'aide d'un logiciel d'aide à la décision. Dans le cas de l'évaluation de la SNB3 volet pré-Cop15, le logiciel utilisé est [Visual PROMETHEE — version 1.4](#) (Academic Edition).

Pour réaliser cette analyse multicritère, il est nécessaire d'associer un score chiffré aux classes de notation (par exemple, un score de «3» est associé à la classe de notation «élevée» du critère «pertinence»). Les scores sont présentés dans le tableau 4.

Les couleurs attribuées aux classes (voir partie 1.2) ont été conservées pour les scores afin de visualiser rapidement si le score maximal pour un critère est bien renseigné et atteint (couleur verte), moyennement renseigné et atteint (orange) ou pas atteint (rouge), caractérisant ainsi le potentiel de levier d'une mesure pour le critère considéré. Les scores reflètent, de façon quantitative, cette information qualitative.

Ainsi, le score associé à une classe de notation correspond, pour chaque critère, au degré d'atteinte de celui-ci.

Ces scores dépendent des critères, ils peuvent être associés à plusieurs niveaux de classe de notation : élevé, intermédiaire, faible et nulle ; bien établi, peu documenté, absent ; etc. Plus le score est élevé, plus la mesure présente un potentiel de levier pour le critère considéré. Une validation croisée a été réalisée pour l'attribution de ces scores.

Globalement, les scores associés aux classes sont les suivants : les classes vertes (élevée, oui, forte, etc.) obtiennent le score le plus élevé, soit 2, 3 ou 4, puis les scores décroissent jusqu'à 0 (correspondant aux classes rouges).

Trois critères font exception : Motivée, Globale et Robustesse.

- Pour «Motivée» les scores associés aux classes ne sont pas linéaires car certaines classes ont été considérées comme étant remarquables en contribuant fortement au potentiel levier d'une mesure.
- Pour «Robustesse», les scores associés aux classes ne sont pas monodirectionnels car certaines classes correspondent qualitativement à des constats

préalablement définis). Avec une telle évaluation relative des mesures, il est possible d'identifier les forces et les faiblesses de chacune et ce qui pourrait être amélioré, comparativement aux autres.

différents mais ont été considérées comme contribuant au même niveau de potentiel levier qu'une autre classe. Par exemple, un «risque d'opposition» à la mesure par un groupe d'intérêt peut signifier que celle-ci est ambitieuse et va dans la direction d'un potentiel effet levier. Le score est alors de 2 tout comme pour la classe de notation «oui».

Par exemple, les experts et expertes en charge de l'analyse ont conclu que la mesure 14.3 - *Élaborer et appliquer un plan de réduction voire de suppression des dépenses publiques dommageables à la biodiversité* présente un risque d'opposition lié à son niveau d'ambition plutôt élevé. En effet, cette mesure peut être contrecarrée par différents lobbys bénéficiant d'avantages fiscaux ou d'aides publiques (secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture, du bâtiment et travaux publics (BTP)). Il faudra donc bien gérer la mise en œuvre de cette mesure. L'opposition pourra toutefois se réguler par le débat et par le partage d'informations entre tous les acteurs concernés. Il faudra enfin s'assurer que tous les citoyens aient accès aux divers documents, manifestant une volonté de transparence et de responsabilité de l'institution.

A l'inverse, si une mesure n'entraîne aucune opposition, c'est peut-être parce qu'elle est peu ambitieuse et donc peu encline à engager un changement transformateur après sa mise en œuvre : le score est alors «0».

Par exemple, les experts et expertes en charge de l'analyse ont conclu que la mesure 7.1 - *Renforcer la dimension biodiversité des labels et des normes dans les secteurs économiques* ne présente pas un risque d'opposition du fait d'un manque de contrainte et/ou d'ambition. Le fait que cette mesure ne soit pas contraignante peut conduire à une opposition des organismes de protection de la nature. Il y a un risque lié aux allégations abusives dans la publicité. Le besoin d'encadrement, prévu dans la mesure, est urgent.

Le descriptif de la mesure 7.1 est disponible en annexe 4.

- Pour «Globale», le score correspond au nombre d'ODD concernés directement ou indirectement par la mesure. Une différence de 3 ODD est significative pour distinguer 2 mesures sur ce critère.

TABLEAU 4. SCORES ASSOCIÉS AUX CLASSES DE NOTATION D'ANALYSE DES CRITÈRES

Critères utilisés	Classes (par ordre décroissant)	Scores associés aux classes
Pertinence (générale)	Élevée	3
	Intermédiaire	2
	Faible	1
	Nulle	0
Pertinence (sociétale)	Élevée	3
	Intermédiaire	2
	Faible	1
	Nulle	0
Pertinence (scientifique)	Élevée	3
	Intermédiaire	2
	Faible	1
	Nulle	0
Motivée	Bien établi	3
	Peu documenté	1
	Absent	0
Effective	Fort et bien établi	4
	Moyen mais bien établi	3
	Fort mais spéculatif	2
	Moyen mais spéculatif	1
	Faible	0
Globale/holistique	Nombre d'ODD concernés (de 0 à 17) (Une différence de 3 ODD est significative)	Nombre d'ODD concernés (de 0 à 17) (Une différence de 3 ODD est significative)
Indépendante	Oui	2
	Non mais ne pose pas de problème	1
	Non et pose un problème	0
Acceptable	Acceptée sans réserve	4
	Acceptée avec modification mineure	3
	Modifiée de façon substantielle	2
	Rejetée par les parties prenantes	1
	Manque de contrainte et/ou d'ambition	0
Robuste	Oui (positif)	2
	Risque d'opposition	2
	Manque de contrainte et/ou d'ambition	0

Compréhensible	Très compréhensible	4
	Plutôt compréhensible	3
	Moyennement compréhensible	2
	Peu compréhensible	1
	Pas compréhensible Oui	0
Persistante	Oui	3
	Plutôt oui	2
	Plutôt non	1
	Non	0
Résiliente (résilience de la mesure)	Oui	3
	Plutôt oui	2
	Plutôt non	1
	Oui (négatif)	0
	Non	0
Credible scientifiquement	Oui	3
	Plutôt oui	2
	Plutôt non	1
	Non	0
Consensuelle (scientifiquement)	Oui	3
	Plutôt oui	2
	Plutôt non	1
	Non	0
Réaliste (moyens)	Oui	3
	Plutôt oui	2
	Plutôt non	1
	Non	0
Réaliste (calendrier)	Oui	3
	Plutôt oui	2
	Plutôt non	1
	Non	0
Réaliste (techniques, connaissances)	Oui	3
	Plutôt oui	2
	Plutôt non	1
	Non	0
Mesurable (mise en œuvre)	Oui	3
	Plutôt oui	2
	Plutôt non	1
	Non	0
Mesurable (biodiversité)	Oui	3
	Plutôt oui	2
	Plutôt non	1
	Non	0
Ciblée	Oui	3
	Plutôt oui	2
	Plutôt non	1
	Non	0

A noter : il n'est pas nécessaire que les scores soient établis sur la même échelle, le logiciel Visual PROMETHEE harmonise automatiquement ces différences d'échelle.

3.2 PONDÉRATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Il est nécessaire de pondérer les critères entre eux (par exemple, en fonction des stratégies, le critère « Effective » pourrait avoir plus de poids dans la définition du potentiel de levier d'une mesure que le critère « Robustesse »).

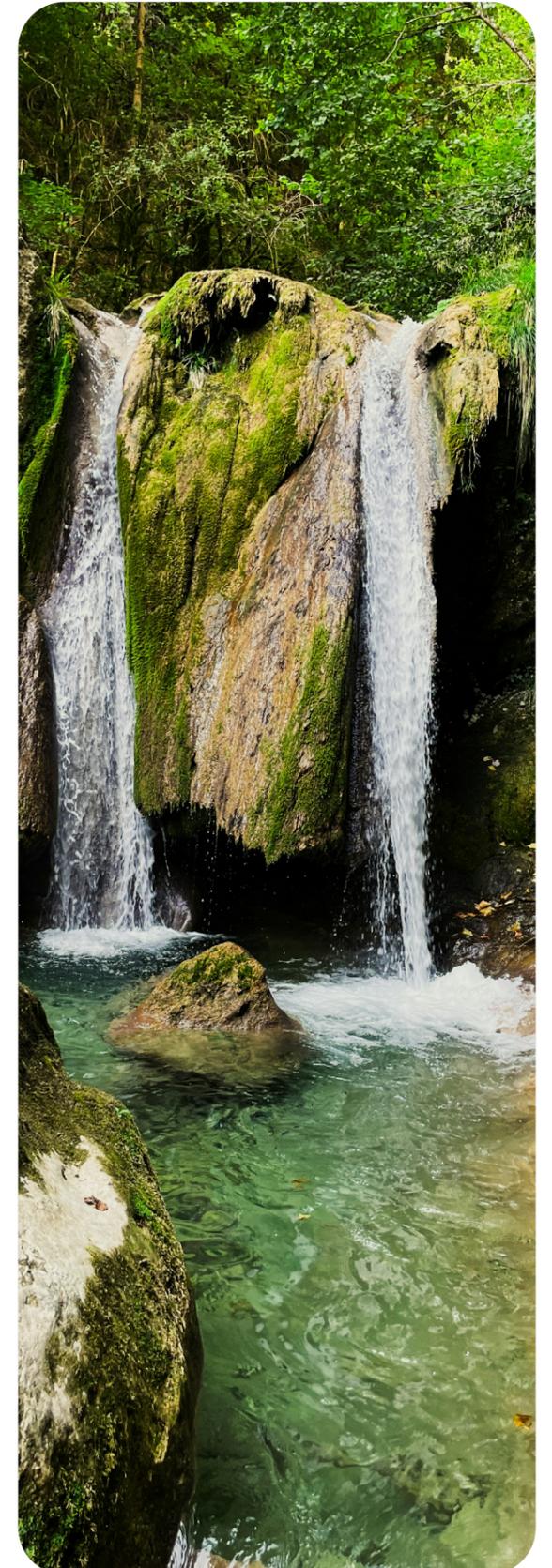
La pondération des critères d'évaluation permet de favoriser les mesures qui répondent le plus favorablement aux critères auxquels on apporte le plus de poids (coûts, efficacité, ciblage de la mesure, etc.).

Il s'agit donc de choisir les critères estimés comme les plus importants, d'un point de vue scientifique puis d'un point de vue sociétal, pour qu'une mesure présente un potentiel effet de levier pour mener à un changement transformateur.

Une telle pondération est effectuée par les responsables de la mise en œuvre des mesures et/ou les bénéficiaires et/ou toutes autres parties prenantes. Pour réaliser cette pondération, il est important que les personnes sollicitées connaissent les objectifs de l'analyse et les définitions des critères d'évaluation. Deux types d'experts doivent être mobilisés pour réaliser cette pondération, d'une part les acteurs principalement visés par la stratégie/politique analysée afin de capter leurs principales attentes, d'autre part des experts scientifiques afin de garantir une base scientifique solide à la pondération.

Pour pondérer les critères, il est possible de recourir préalablement à leur hiérarchisation. La hiérarchisation des critères permet, par la suite, de les pondérer selon leur importance (moyenne du rang obtenu lors de la hiérarchisation) au sein du logiciel Visual PROMETHEE.

Les attendus face à une stratégie diffèrent nécessairement selon des groupes d'acteurs (corps politiques, citoyens, associations, scientifiques). Il est donc intéressant de demander des pondérations à ces différents groupes, puisque cela permet de définir plusieurs scénarios de priorisation — un scénario par pondération et un scénario agrégeant ces différentes pondérations afin de les comparer. Il est ensuite possible de choisir le ou les groupe(s) à favoriser : est-ce que la stratégie a pour principale ambition de répondre à des préoccupations des ONG environnementales, à des attentes des consommateurs, à des besoins des filières économiques ? Ces divers scénarios permettent d'affiner l'analyse de l'évaluation des mesures, en englobant plusieurs visions de ce qu'est un changement transformateur, et des critères majeurs pour le définir. Dans le cas de l'évaluation du volet pré-Cop15 de la SNB3, deux pondérations ont été réalisées, une scientifique et une sociétale, conduisant à la définition de trois scénarios (voir Encadré 3.).



ENCADRÉ 3.

Exemple de la pondération des critères d'évaluation dans le cadre de l'analyse de la SNB3 volet pré-Cop15

Deux groupes d'acteurs, représentant d'une part le point de vue sociétal (Conseil d'orientation stratégique (Cos) de la FRB), d'autre part le point de vue scientifique (experts ayant participé à l'analyse des mesures de la SNB3 volet pré-Cop15) ont été invités à hiérarchiser les critères d'évaluation selon ce qui leur paraissait le plus important pour définir le potentiel effet levier d'une mesure.

Ces deux groupes avaient à leur disposition la définition de chaque critère à hiérarchiser. Il leur a été demandé, à l'aide d'un *survey monkey*, de classer individuellement les critères par ordre d'importance pour définir l'effet levier d'une mesure. Les participants ont donc attribué un rang à chaque critère, du plus important au moins important. Il était aussi possible de classer des critères *ex-aequo*. Ces classements ont été réalisés de manière individuelle. Au total, dix membres du Cos et 19 experts scientifiques ont proposé une hiérarchie

des critères. Les hiérarchies différaient légèrement d'un groupe à l'autre, soulignant ainsi des visions différentes.

Pour chaque groupe (sociétal et scientifique), la moyenne des rangs obtenus pour chacun des critères a été calculée à partir des hiérarchisations individuelles. Les moyennes obtenues ont ainsi permis de réaliser la pondération des critères d'évaluation : pondération la plus forte pour le critère dont le rang moyen était le plus fort, pondération un peu moins forte pour le critère dont le rang moyen était un peu moins fort, etc.

Cette pondération a permis d'établir trois scénarios d'analyse : le scénario de référence où aucune pondération des critères n'est effectuée, le scénario sociétal et le scénario scientifique avec leurs pondérations respectives.

L'utilisation du logiciel Visual PROMETHEE permet de faire varier les pondérations des critères et de comparer l'interclassement des mesures en fonction des différentes pondérations choisies. Cela permet également de visualiser, pour chaque mesure, les critères déclassant

pour l'effet levier. La figure 3 montre un extrait de la matrice utilisée pour l'analyse multicritères de la SNB3 volet pré-Cop15 dans Visual PROMETHEE.



FIGURE 3. EXTRAIT DE LA MATRICE UTILISÉE POUR L'ANALYSE MULTICRITÈRE DE LA SNB3 VOLET PRÉ-COP15, VISUAL PROMETHEE

	Pertinence g...	Pertinence s...	Pertinence s...	Motivée	Effective	Globale	Indépendante	Acceptable	Robuste	Resiliente	Compréhensi...	Persistante
Unité	unit	unit	unit	unit	unit	unit	unit	unit	unit	unit	unit	unit
Cluster/Groupe	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Préférences												
Min/Max	max	max	max	max	max	max	max	max	max	max	max	max
Poids	20,00	18,00	16,00	14,00	19,00	4,00	1,00	7,00	7,00	3,00	10,00	9,00
Fn. de préférence	A paliers	A paliers	A paliers	Forme en U	A paliers	Forme en V	Forme en U	A paliers	A paliers	A paliers	A paliers	A paliers
Seuils	absolu	absolu	absolu	absolu	absolu	absolu	absolu	absolu	absolu	absolu	absolu	absolu
-Q: Indifférence	1	1	1	1	1	n/d	1	1	1	1	1	1
-P: Préférence	1	1	1	n/d	1	3	n/d	1	1	1	1	1
-S: Gaussien	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Statistiques												
Minimum	1	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Maximum	3	3	3	3	3	10	2	3	2	3	4	3
Moyenne	3	3	2	1	1	4	1	1	1	2	2	2
Ecart-type	1	0	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1
Evaluations												
Mesure 5.1	3	3	1	3	2	3	0	2	2	2	3	n/d
Mesure 5.2	3	3	3	1	2	5	0	2	2	2	4	2
Mesure 5.3	3	3	3	1	3	5	0	0	2	0	3	1
Mesure 5.4	2	3	3	0	1	10	2	2	2	3	1	2
Mesure 6.1	3	3	3	1	2	3	2	0	2	2	3	3
Mesure 6.2	3	3	1	1	0	4	0	1	2	2	3	2

Cette figure présente l'analyse multicritère réalisée pour l'objectif 2 de la SNB3 volet pré-Cop15, pour le scénario sociétal. Les colonnes regroupent l'ensemble des critères d'évaluation. En bas du tableau en ligne sont affichées les mesures de l'objectif 2. La ligne « poids » représente la pondération des critères d'évaluation,

ici la pondération choisie pour le scénario sociétal. Dans chacune des cases, au croisement des mesures et des critères, sont inscrits les scores obtenus lors de l'évaluation des mesures.



4. RÉSULTATS OBTENUS

Plusieurs types de résultats peuvent être obtenus à la suite de l'analyse multicritère. Dans le cas où des scénarios de pondération ont été établis, chaque type

de résultat peut se décliner selon ces scénarios. La présentation possible des résultats est illustrée avec le cas de l'analyse de la SNB3 volet pré-Cop15.

4.1 L'INTERCLASSEMENT DES MESURES PAR SCÉNARIO DE PONDÉRATION DES CRITÈRES

Le graphique d'interclassement permet de hiérarchiser les mesures en fonction de la pondération des critères choisie, voire en fonction des scénarios de pondération des critères. Ces graphiques permettent de :

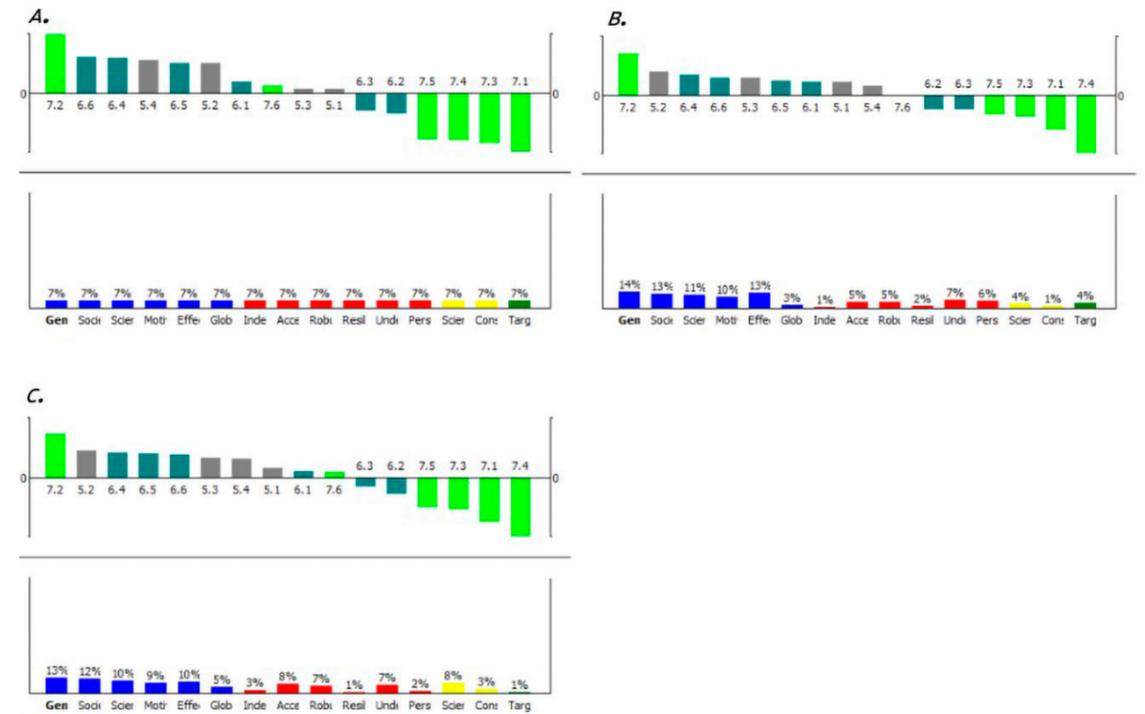
- Visualiser l'interclassement des mesures et d'identifier celles qui ont un effet levier plus important que les autres ;
- Répartir ces mesures par rapport au score moyen obtenu (correspondant à la ligne 0) ;

- Comparer l'interclassement des mesures selon les pondérations affectées à chaque critère, donc selon les scénarios de pondération.



ENCADRÉ 4. Exemple d'interclassement des mesures de l'axe 2 – Utilisation durable et équitable des ressources naturelles et des services écosystémiques de SNB3 volet pré-Cop15

FIGURE 4. INTERCLASSEMENT DES MESURES DE L'AXE 2 DE LA SNB3 VOLET PRÉ-COP1



De gauche à droite : A. scénario de référence, B. scénario sociétal et C. scénario scientifique.

L'ordonnée montre la pondération de chaque critère d'évaluation pour chaque scénario.

Les barres représentent chacune des mesures de l'axe 2. Par exemple, la barre «7.2» représente la mesure 7.2 – *Intégrer la biodiversité dans le choix des rapports et des investissements de la stratégie* (Le descriptif de la mesure 7.2 est disponible en annexe 4). Des couleurs différentes ont été utilisées pour visualiser les mesures de différents objectifs de la stratégie. Les barres grises représentent les mesures de l'objectif 5, les barres en vert foncé l'objectif 6 et les barres vert clair l'objectif 7.

Pour les graphiques A, B et C, l'histogramme du haut représente l'interclassement des mesures issues de l'analyse multicritères, la ligne 0 représente le score moyen obtenu : les mesures se situant au-dessus présentent un potentiel effet de levier plus élevé que les mesures se situant en dessous. L'histogramme du bas représente la pondération des critères d'évaluation. Il n'y a pas de lien direct entre ces deux graphiques en termes d'échelle.

Les graphiques de l'exemple ci-dessous présentent ainsi l'interclassement des mesures de la SNB3 volet pré-COP15 en fonction des scores obtenus pour chaque critère et pour les trois scénarios de pondération des critères définis plus haut.

Ces graphiques permettent de visualiser l'interclassement des mesures et d'identifier celles qui ont un effet levier plus important que les autres. Ils permettent également de répartir ces mesures par rapport au score moyen obtenu (correspondant à la ligne 0). Enfin, ils permettent de comparer l'interclassement des mesures selon les pondérations affectées à chaque critère, donc selon les scénarios de pondération :

• Par exemple, dans notre étude de cas, nous observons que l'interclassement est similaire pour les trois scénarios A, B et C. Les mesures de l'objectif 7 « Intégrer la biodiversité dans les stratégies d'entreprise » sont majoritairement moins bien interclassées quelle que soit la pondération des critères. De même, dans les trois scénarios, la mesure la mieux interclassée est la 7.2 – *Intégrer la biodiversité dans le choix des rapports et des investissements* (voir annexe 4). Dans les trois scénarios, l'objectif 6 est le mieux classé.

• Une mesure est favorisée par les pondérations choisies : c'est la mesure 5.2 – *Accompagner la transition de la pêche et de l'aquaculture vers des pratiques compatibles avec la préservation de la biodiversité, notamment l'aquaculture multitrophique* (Le descriptif de la mesure 5.2 est disponible en annexe 4) qui gagne cinq places entre le scénario de référence (A) et les scénarios pondérés (B et C).

4.2 LA COMPARAISON DES SCÉNARIOS DE PONDÉRATION DES CRITÈRES

Le graphique de comparaison de scénarios permet d'identifier l'effet de la pondération sur l'interclassement des mesures. C'est aussi une façon indirecte de tester la robustesse des critères d'évaluation : en fonction de la pondération, le classement des mesures est alors similaire ou, à l'inverse, très différent.

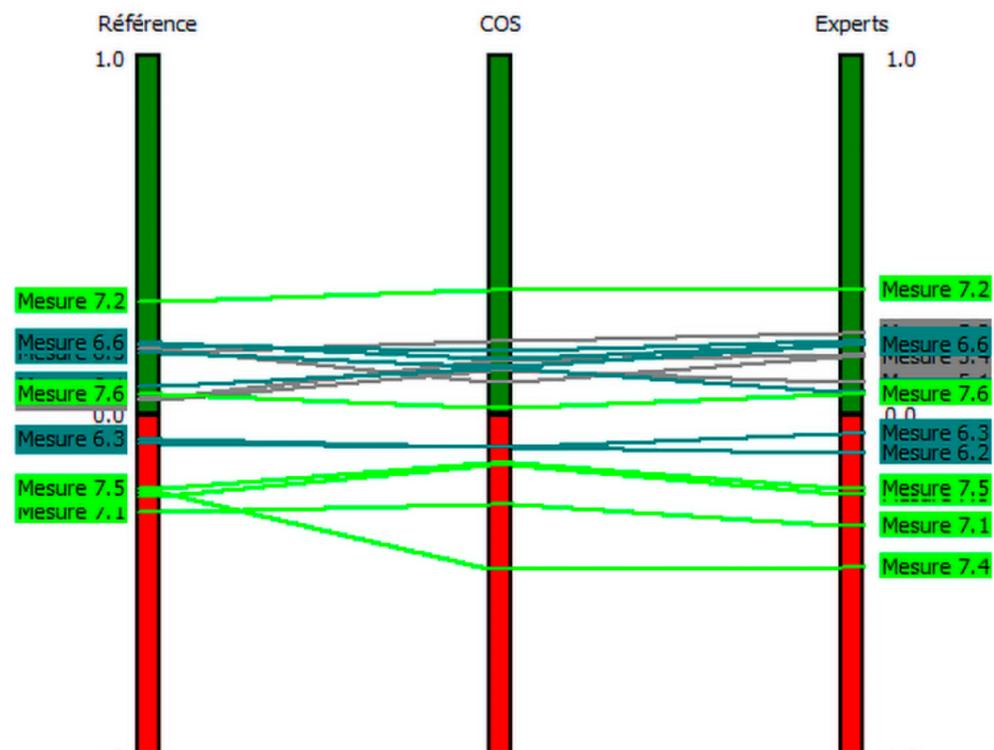
Dans le cas où les mesures les moins bien interclassées sont les mêmes dans les différents scénarios, cela signifie que le mauvais classement ne dépend pas de la pondération choisie, mais bien de la faiblesse de la mesure. Cela permet donc d'identifier de façon claire la ou les mesures à améliorer en priorité au sein d'une stratégie ou d'une politique publique, pour qu'elles fassent levier et entraînent de réels changements structurels dans la société.

ENCADRÉ 5.

Exemple de la comparaison des trois scénarios pour l'évaluation de l'axe 2 – Utilisation durable et équitable des ressources naturelles et des services écosystémiques de SNB3 volet pré-Cop15

FIGURE 5. COMPARAISON DE L'INTERCLASSEMENT POUR LES TROIS SCÉNARIOS

Ce graphique permet de visualiser l'évolution de l'interclassement des mesures en fonction des scénarios et des pondérations. Dans l'exemple étudié, celui de l'analyse de la SNB3 volet pré-Cop15, la comparaison entre scénarios montre qu'il existe des différences entre les interclassements, mais que ces différences sont relativement faibles.



4.3 L'IDENTIFICATION DES CRITÈRES AMÉLIORANT OU À L'INVERSE DÉGRADANT L'INTERCLASSEMENT DES MESURES

Le graphique présentant les critères améliorant ou à l'inverse dégradant l'interclassement d'une mesure apporte un niveau de précision plus important que

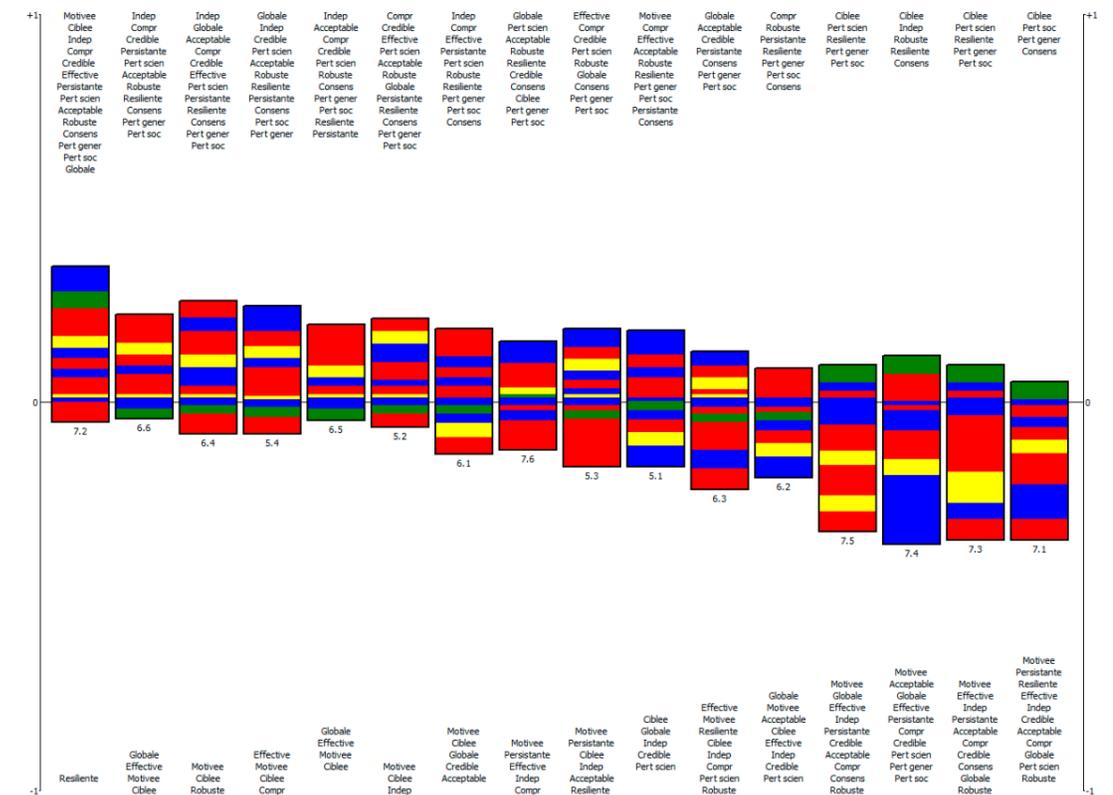
les représentations précédentes : il permet d'identifier rapidement, pour chacune des mesures, les critères à améliorer.

ENCADRÉ 6.

Exemple de l'identification des critères améliorant ou dégradant le classement des mesures de l'axe 2 – Utilisation durable et équitable des ressources naturelles et des services écosystémiques de SNB3 volet pré-Cop15

FIGURE 6. CRITÈRES PARTICIPANT À L'INTERCLASSEMENT DES MESURES DE L'AXE 2 SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Ce graphique présente, pour chacune des mesures, les critères ayant permis de bien classer une mesure, ainsi que les critères responsables de la dégradation du classement. Dans la partie supérieure de la figure sont listés les critères qui expliquent pourquoi la mesure est mieux interclassée que les suivantes. Dans la partie inférieure de la figure sont listés les critères qui expliquent pourquoi la mesure est moins bien interclassée que les précédentes.



Les graphiques des trois scénarios présentent des résultats similaires. Ils mettent en exergue que, quel que soit le scénario de pondération des critères choisi, certains critères doivent être mieux renseignés pour permettre aux mesures les moins bien interclassées (par rapport aux autres mesures de l'axe 2) de remonter au sein de l'interclassement.

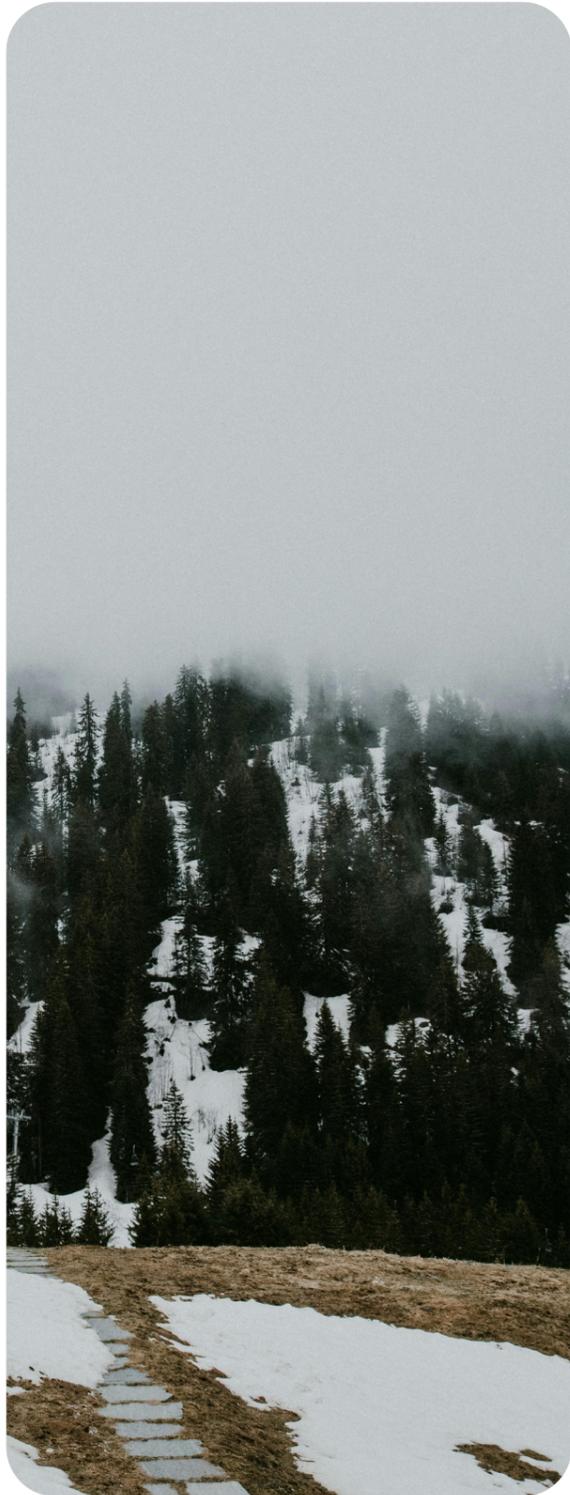
Ainsi, les critères de « Motivation » (quelle dynamique de transition sera induite) et d'« Efficacité » sont responsables du déclassement des mesures pour, respectivement, 14/16 mesures et 10/16 mesures. Il est donc nécessaire de cibler ces critères en priorité dans la réflexion puis la rédaction des mesures – cela afin d'obtenir un effet de levier lors de leur mise en œuvre de la stratégie dans son ensemble.

Ce graphique montre également que trois quarts des critères des mesures de l'objectif 7 (à l'exception de la mesure 7.2 – Intégrer la biodiversité dans le choix des rapports et des investissements, voir annexe 4) contribuent au mauvais classement de ces mesures, et sont donc mal renseignés. Cela souligne la nécessité de reprendre cet objectif et de consolider le contenu des mesures qui le composent.

4.4 LA SIMULATION AVEC L'INTÉGRATION DE CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Pour rappel, les critères d'évaluation de mesures de stratégie ou de politique publique ont été regroupés en catégories thématiques (voir partie 1.3.). Dans le cas

où l'analyse n'a pas pu porter sur toutes les catégories thématiques – parce que l'une d'elle n'est pas encore documentée par exemple, cela permet de simuler ce



que donnerait l'interclassement des mesures si elles étaient analysées au regard des critères de cette catégorie et obtenaient de bonnes ou mauvaises notations. De manière générale, la simulation peut s'appliquer à l'ensemble des critères.

Dans le cadre de l'exemple de la SNB3, l'analyse a été réalisée avant la publication du volet de mise en œuvre de la stratégie. Une simulation de ce qu'apporteraient aux mesures les moins bien interclassées des informations supplémentaires sur leur mise en œuvre en termes de potentiel effet levier a été réalisée. Il s'agit de simuler un renseignement des critères de mise en œuvre pour ces mesures avec des bonnes notations.

Cela permet de voir comment évoluerait l'interclassement de ces mesures dans le cas où leur mise en œuvre serait parfaitement réalisée, et si une excellente mise en œuvre est de nature à améliorer l'effet levier de la mesure.

La simulation se base sur l'intégration des critères de mise en œuvre dans le logiciel Visual PROMETHEE. Sont attribuées, pour ces critères, les classes de notation maximales (donc les meilleurs scores) pour la mesure la moins bien interclassée et les classes de notation minimales (donc les plus faibles scores) aux autres mesures : c'est une manière à survaloriser la mesure la moins bien interclassée et de saisir si cela changerait l'interclassement des mesures. Si des scénarios de pondération des critères ont été établis, une telle simulation est réalisable pour chacun d'eux.

Dans le cadre de l'exemple de la SNB3 volet pré-Cop15, pour les mesures d'un axe donné, le score «3» est attribué pour chacun des critères de mise en œuvre à la mesure testée; le score «0» est attribué pour chacun des critères de mise en œuvre à l'ensemble des autres mesures de cet axe.

L'interprétation des résultats est alors la suivante : si la mesure testée (la moins bien interclassée avant la simulation) demeure mal interclassée après la simulation, cela signifie que même le volet de mise en œuvre de la stratégie ou de la politique analysée ne permettra pas, s'il est parfaitement renseigné et prévu, d'améliorer le classement de cette mesure. Ainsi, cette mesure ne fera jamais levier en l'état et devrait être améliorée.

ENCADRÉ 7.

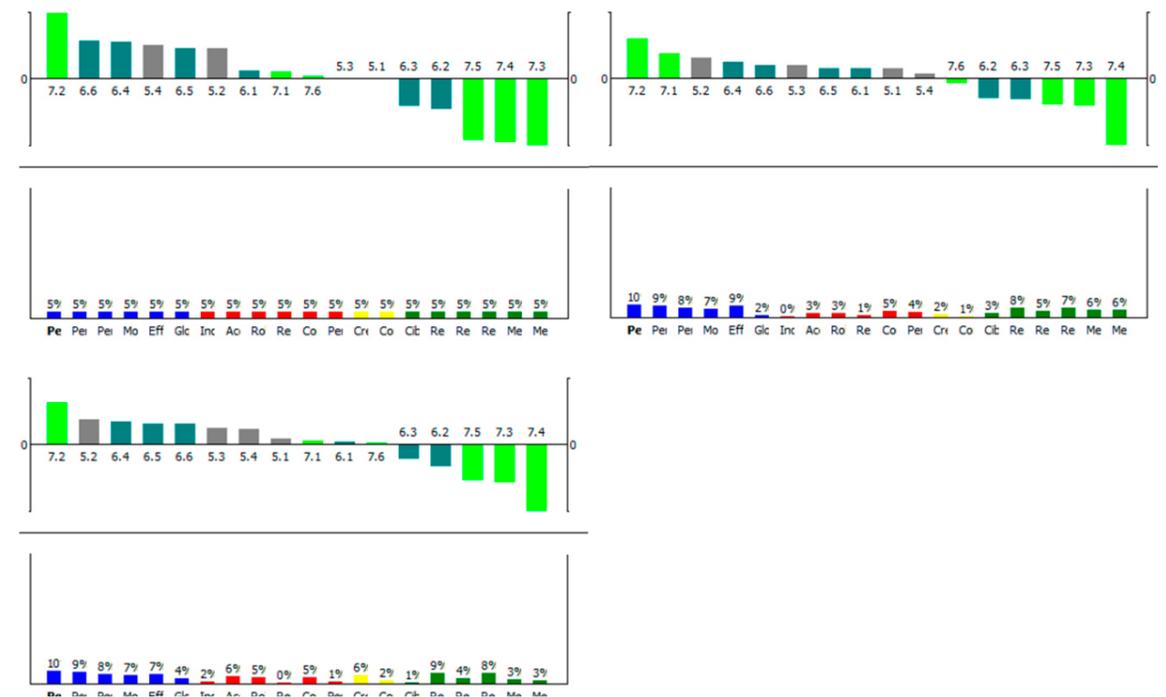
Exemple de la simulation avec intégration des critères de mise en œuvre : Exemple de la mesure 7.1 Renforcer la dimension biodiversité des labels ou normes dans les secteurs économiques de la SNB3 volet pré-Cop15

Lors de l'analyse de la SNB3 volet pré-Cop15, certains critères n'ont pas été évalués. En effet, le second volet, plus opérationnel, devant être publié en 2023, cinq des six critères de mise en œuvre n'ont pas été pris en compte : réaliste (moyens), réaliste (calendrier), réaliste (techniques, connaissances), mesurable (mise en œuvre), mesurable (biodiversité). Ainsi, pour vérifier la robustesse de l'interclassement des mesures obtenu, plusieurs simulations ont été réalisées, notamment pour les mesures les mieux et les moins bien interclassées.

La simulation des interclassements avec les critères de mise en œuvre parfaitement notés a été réalisée pour la mesure 7.1 — Renforcer la dimension biodiversité des labels ou normes dans les secteurs économiques, mesure la moins bien interclassée dans les scénarios de référence et scientifique. Les résultats sont présentés dans la figure 8.

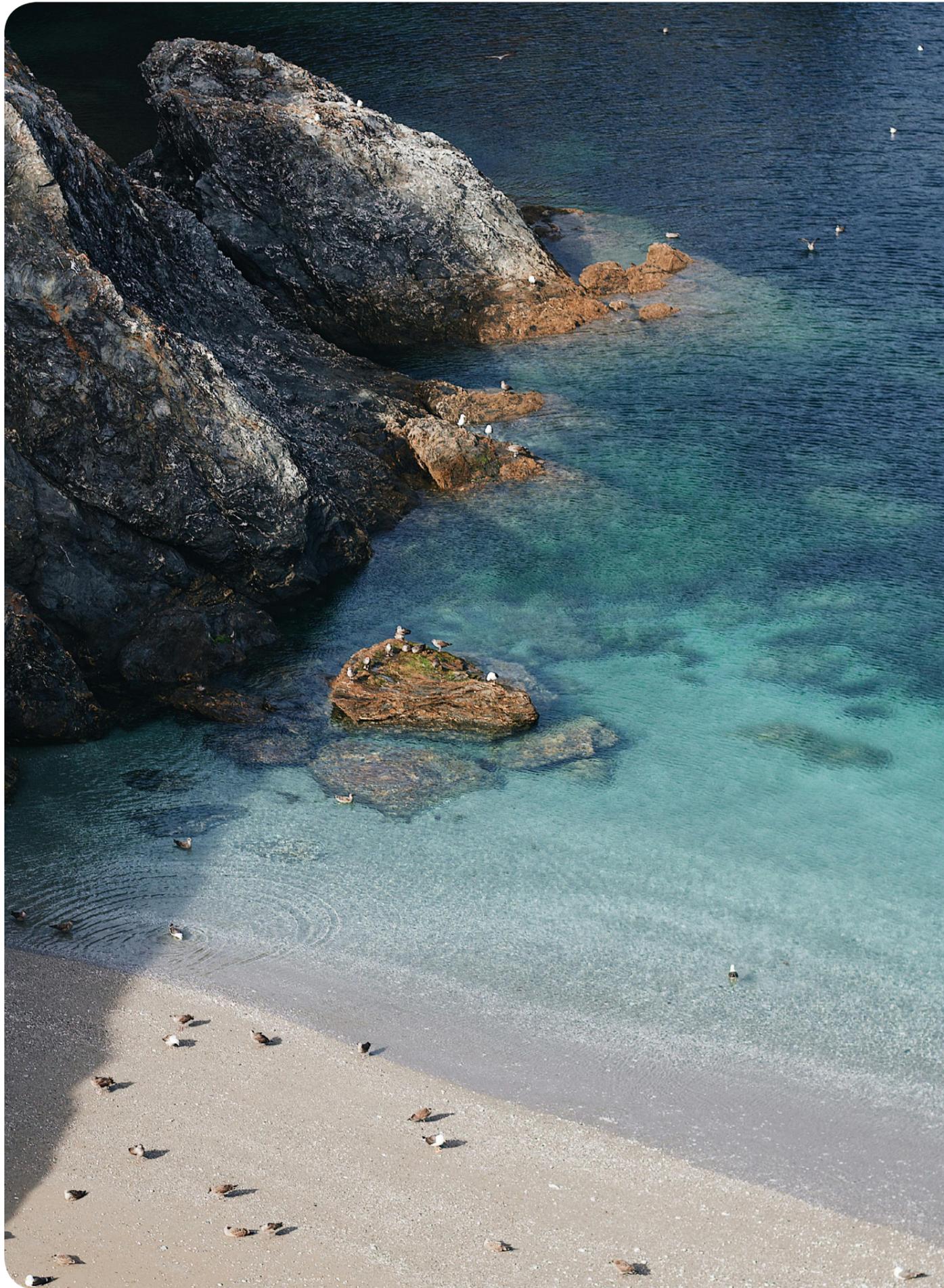
FIGURE 7. INTÉGRATION DES CRITÈRES DE MISE EN ŒUVRE POUR LA MESURE 7.1

De gauche à droite : A. scénario de référence, B. scénario sociétal et C. scénario scientifique.



La mesure 7.1 Renforcer la dimension biodiversité des labels ou normes dans les secteurs économiques est la moins bien interclassée par rapport aux autres dans le scénario de référence. Elle est positionnée en avant-dernière position dans les scénarios sociétal et scientifique. En simulant les scores de mise en œuvre les plus élevés pour cette mesure, son interclassement évolue :

- On observe une forte variation de l'interclassement pour le scénario sociétal : la mesure prend la seconde place de l'axe 2. Cela s'explique par la place importante accordée aux critères de mise en œuvre par les membres du Cos ayant participé à la hiérarchisation des critères.
- Dans le scénario de référence (pas de pondération différente entre les critères), la mesure 7.1 remonte de huit rangs dans l'interclassement des mesures. Elle demeure cependant dans la moitié inférieure du classement. Cela indique que, même avec une excellente prévision de mise en œuvre, et en considérant une mise en œuvre désastreuse pour l'ensemble des autres mesures, cette mesure ne présente pas, intrinsèquement, un potentiel effet de levier.
- Les résultats du scénario scientifique sont quasiment similaires à ceux du scénario de référence.



5. ATOUTS, OPPORTUNITÉS ET LIMITES D'UTILISATION DE LA MÉTHODE

5.1 ATOUTS ET OPPORTUNITÉS D'UTILISATION DE LA MÉTHODE

L'application de la méthode à l'analyse de la SNB3 volet pré-Cop15 a mis en évidence plusieurs atouts et opportunités pour son utilisation.

Tout d'abord, cette application a validé sa capacité à analyser le potentiel effet de levier de mesures d'une stratégie ou d'une politique publique. Elle permet de mettre en évidence celles qui ont le plus fort potentiel de levier pour conduire à des changements transformateurs.

Elle a également démontré sa facilité de mise en œuvre : le processus est transparent et accessible pour les scientifiques engagés dans l'analyse, l'interprétation des résultats est facilement compréhensible. L'application de la méthode rend aussi des résultats très opérationnels : elle permet d'obtenir des commentaires ou des recommandations très précis de la part des experts et expertes scientifiques pour chaque mesure ; l'analyse multicritère souligne rapidement et distinctement les points d'amélioration à apporter ; les simulations permettent de tester la solidité des améliorations possibles.

5.2 LIMITES D'UTILISATION DE LA MÉTHODE

L'application de la méthode à l'analyse de la SNB3, volet pré-Cop15, a aussi fait ressortir des limites d'utilisation.

Le processus d'analyse requiert de disposer de suffisamment de temps. En effet, dans le cas d'application à la SNB3 volet pré-Cop15 (pour 55 mesures analysées au total), les étapes de mobilisation des experts et expertes, de réalisation des analyses individuelles, d'harmonisation des notations, de synthèse finale des évaluations, et d'analyse des résultats, ont pris cinq mois - et cela alors que quasiment toutes les mesures ont été analysées simultanément, ce qui n'est pas toujours possible, de sorte que l'ensemble de l'analyse peut prendre plus de temps.

Ensuite, la phase de mobilisation des experts et expertes scientifiques est difficile car longue et aléatoire : il faut trouver, par mesure, au moins deux personnes reconnues sur le plan scientifique et sur un sujet très précis.

Les personnes identifiées doivent être prêtes à s'engager dans l'analyse et pouvoir la réaliser dans le temps imparti. Elles doivent aussi dégager un minimum de temps pour participer à la réunion d'harmonisation des notations qui concerne les mesures qu'elles ont analysées. Pour l'analyse de la SNB3 volet pré-Cop15, six mesures (sur les 55 mesures évaluées) ont été analysées par un seul

Plusieurs étapes concourent à assurer la robustesse et la rigueur de la méthode : la validation croisée des critères et de leurs définitions, la validation croisée des classes de notation et des scores associés, l'indépendance des scientifiques mobilisés, le consensus scientifique relatif grâce à l'étape d'harmonisation des notations et la comparaison de scénarios de pondération de critères.

Ainsi, cette méthode peut être mobilisée pour d'autres types de stratégies, politiques publiques voire plans d'action et programmes. Cette méthode d'analyse peut être utilisée de façon ex-ante, lors de la conception, afin de faire des projections et d'identifier des points clés à corriger avant une publication officielle et une mise en œuvre. Elle peut également être utilisée dans le cadre d'une analyse ex-post, servant alors de véritable évaluation. Enfin, cette méthode peut être utilisée à différentes échelles spatiales : internationale, nationale, locale, avec des ajustements possibles des critères utilisés en fonction de l'échelle.

expert, en raison du manque d'experts et expertes et du manque de temps disponible pour cette analyse.

Troisièmement, pour certaines mesures, certains critères peuvent ne pas s'avérer pertinents. En effet, la méthode a été définie de manière générale, sans spécificité pour un type de stratégie ou un autre. Par conséquent, certains critères peuvent ne pas être applicables dans certains cas.

Enfin, cette évaluation est qualitative : elle est basée sur une expertise scientifique. Elle comporte donc un biais dû à la subjectivité et aux connaissances des experts et expertes. Ce biais peut être réduit en augmentant le nombre de personnes analysant une même mesure. Notons que ce biais se propage dans l'analyse multicritère (quantitative) puisqu'elle est basée sur les résultats des analyses individuelles (qualitatives).

CONCLUSION

La méthode développée par la FRB et son CS permet de réaliser une analyse indépendante et multicritère d'une stratégie ou d'une politique publique afin de déterminer quelles sont, parmi les mesures, celles qui présentent le potentiel effet de levier le plus important – et donc, dans une optique volontariste, nécessitent d'être soutenues et mise en œuvre prioritairement.

L'ensemble des critères d'évaluation permet d'identifier tous les enjeux : soutien à une mesure (aspects scientifiques), intérêt pour la transition, intégration sociétale et mise en œuvre. Les critères sont complémentaires et traitent à la fois de ce qui motive la mesure, de ce qui soutient et justifie son contenu et de la manière dont la mesure peut ou non avoir un réel impact positif sur la biodiversité - et donc entraîner des changements transformateurs dans toutes les sphères de la société.

Les résultats des analyses effectuées par des experts scientifiques constituent un véritable outil d'amélioration et de discussion avec les parties prenantes, permettant d'étayer des arguments subjectifs par une approche indépendante basée sur un ensemble de critères explicites.

Ainsi, cette méthode fournit aux décideurs des pistes de réflexion et des propositions d'amélioration. Elle est complémentaire des autres types d'analyse ex-ante/ex-post des politiques publiques et d'autres approches, citons notamment l'approche orientée par les problèmes à résoudre et l'approche par des scénarios (de société et de biodiversité) pour appuyer la décision quant au choix des mesures à adopter.

Notons enfin que l'application de cette méthode et les éventuelles améliorations apportées à la stratégie ou politiques publiques ne sauraient suffire à garantir le succès transformateur. En effet, pour mettre en œuvre des mesures à fort impact, considérées comme des points de levier pouvant produire des résultats de forte ampleur, certaines conditions doivent être favorisées, notamment : la mise en œuvre d'instruments existants, la reconnaissance d'enjeux multiples et liés, l'adoption d'une approche intersectorielle, la reconnaissance des jeux d'acteurs et des valeurs plurielles, le déploiement d'une gouvernance inclusive et équilibrée, l'anticipation d'effets pervers et l'apprentissage de l'expérience.



Bibliographie

Chan KMA, Boyd DR, Gould RK, *et al.* (2019). *Levers and leverage points for pathways to sustainability*. *People Nat.* 2020 ; 2 : 693–717. <https://doi.org/10.1002/pan3.10124>

Fondation pour la recherche sur la biodiversité, FRB (2021). Qu'est-ce qu'une mesure levier? Éléments de réflexion. *Note du Conseil scientifique de la FRB*. Paris, France, 21 pages

Fondation pour la recherche sur la biodiversité, FRB (2023). Méthode d'analyse des stratégies en faveur de la biodiversité : analyse de la capacité à initier un changement transformateur. Application à la troisième stratégie nationale pour la biodiversité (SNB3). *Coll. Expertise et synthèse*. Paris, France, 150 pages.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Giec (2018). *Summary for Policymakers. In: Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, and T. Waterfield (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, pp. 3-24. <https://doi.org/10.1017/9781009157940.001>.

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique (2023). <https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-francaise-des-ecosystemes-et-des-services-ecosystemiques>

Palomo *et al.* (2020). *Assessing nature-based solutions for transformative change*. *One Earth*. Volume 4, Pages 730-741. <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2021.04.013>

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Ipbes (2019) : *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 1148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Ipbes (2023). <https://www.ipbes.net/>

Programme des Nations Unies pour l'environnement, PNUE (2016). *UNEP Frontiers 2016 Report : Emerging Issues of Environmental Concern*. United Nations Environment Programme, Nairobi

Steffen *et al.* (2015). *Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet*. *Science*. Vol 347, Issue 6223. 10.1126/science.1259855





ANNEXES

ANNEXE 1. GRILLE D'ÉVALUATION UTILISÉE POUR L'ÉVALUATION DU VOLET PRÉ-COP15 DE LA SNB3

NOM DE L'ÉVALUATEUR/ÉVALUATRICE :			
DATE DE L'ÉVALUATION :			
N° et TITRE DE LA MESURE ÉVALUÉE :			
1. INTERÊT DE LA MESURE POUR LA TRANSITION			
Intérêt de la mesure pour la transition		La mesure présente-t-elle un intérêt en termes d'évolution, de transition, voir de transformation sociétale vis-à-vis de la biodiversité ?	
CRITÈRES POUR ÉVALUER LA MESURE	LA CLASSE ASSOCIÉE AU CRITÈRE EST RELATIVE A / AU...	CLASSE ASSOCIÉE AU CRITÈRE	LA CLASSE QUE VOUS ATTRIBUEZ + VOS COMMENTAIRES
PERTINENCE (générale)	Niveau de pertinence de la mesure	Élevée	<i>Si vous ne pouvez pas associer de classe, laisser la case vide.</i>
La mesure répond à un enjeu général majeur identifié par des experts indépendants.		Intermédiaire	
	Faible		
	Nulle		
PERTINENCE (sociétale)	Niveau de pertinence de la mesure	Élevée	<i>Si vous ne pouvez pas associer de classe, laisser la case vide.</i>
La mesure répond à un enjeu sociétal majeur : mention de l'enjeu de la mesure au sein des consultations de la SNB3, mention de l'enjeu de la mesure au sein de différentes cibles de la CDB, de l'UE, de l'UICN, des diverses stratégies nationales, etc.		Intermédiaire	
	Faible		
	Nulle		
PERTINENCE (scientifique)	Niveau de pertinence de la mesure	Élevée	<i>Si vous ne pouvez pas associer de classe, laisser la case vide.</i>
La mesure répond à un enjeu scientifique majeur.		Intermédiaire	
	Faible		
	Nulle		
MOTIVÉE	Niveau de motivation de la mesure	Bien établi	<i>Si vous ne pouvez pas associer de classe, laisser la case vide.</i>
La description de la mesure permet de comprendre comment l'activation de la mesure est susceptible d'induire des dynamiques de transition et comment évolueraient les trajectoires de résolution des problèmes ciblés. Elle identifie de façon claire et précise les problèmes, leurs causes et les options stratégiques de mesures levier pour y remédier. Ce critère définit si la mesure a un impact positif avéré sur la biodiversité, si elle va entraîner une vraie dynamique de transition		Peu documenté	
	Absent		
EFFECTIVE	Niveau de certitude de l'impact de la mesure	Fort et bien établi	<i>Si vous ne pouvez pas associer de classe, laisser la case vide.</i>
La mesure est susceptible de produire effectivement les résultats attendus, d'avoir un impact positif contribuant à la résolution du problème. Le critère d'effectivité définit si, oui ou non, la mesure est capable de produire les résultats attendus dans sa définition.		Fort mais spéculatif	
/(/), il ne s'agit pas d'évaluer si les résultats attendus auront un impact positif avéré sur la biodiversité.	Moyen mais bien établi		
	Moyen mais spéculatif		
	Faible		
GLOBALE / HOLISTIQUE	Nombre d'ODD concernés par la mesure Préciser les ODD directement concernés ainsi que les ODD indirectement concernés	>5 ODD : fort	<i>Si vous ne pouvez pas associer de classe, laisser la case vide.</i>
La mesure répond à un ou plusieurs enjeux sociétaux et objectifs de développement durable.		[2 ; 5] : moyen	
	1 : faible		

2. INTÉGRATION SOCIÉTALE			
Intégration sociétale	Est-ce que la mesure pourra bien être adoptée et mise en œuvre auprès/par des publics concernés ?		
CRITÈRES POUR EVALUER LA MESURE	LE SCORE ASSOCIE AU CRITERE EST RELATIF A / AU...	SCORE ASSOCIE AU CRITERE	LE SCORE QUE VOUS ATTRIBUEZ + VOS COMMENTAIRES
INDÉPENDANTE			
La mesure n'est pas proposée par des parties qui bénéficieraient de sa mise en œuvre au détriment d'une autre mesure plus contraignante, mais plus efficace et pertinente. Ce critère comprend deux aspects/étapes : la dépendance intra-mesure (lors de l'élaboration de la mesure) et la dépendance inter-mesure (proposition par des acteurs d'une mesure qui serait moins contraignante qu'une autre mesure les concernant présente au sein de la SNB3). Nous proposons donc ici de regarder deux choses : s'il existe au sein de la SNB3 des mesures qui seraient plus contraignantes que celle étudiée ; si la mesure a été atténuée durant les phases de consultation et dans la dernière version de la SNB3 (attendre l'avis définitif sur le projet SNB3 pour valider définitivement ce critère).	La mesure n'est pas une version atténuée d'une mesure plus contraignante, elle est indépendante Dans le cas où la mesure n'est pas indépendante : le manque d'indépendance pose-t-il problème ou résulte-t-il d'une amélioration de la faisabilité de la mesure ?	Oui Non mais ne pose pas de problème Non mais pose un problème	Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
ACCEPTABLE			
La mesure est acceptée et acceptable, c'est-à-dire issue d'un processus itératif et affiné, révisée sur la base des contributions des parties prenantes, des nouvelles connaissances disponibles et des tendances émergentes. Nous analysons l'acceptabilité de la mesure envers les acteurs et parties prenantes directement concernés par celle-ci.	Degré/risque d'acceptabilité de la mesure	Acceptée sans réserve Acceptée avec modification mineure Modifiée de façon substantielle Rejetée par les parties prenantes	Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
ROBUSTE			
La mesure n'est pas susceptible d'être contrecarrée par le lobbying de groupes d'intérêts. Ce critère s'intéresse à la présence ou non d'acteurs extérieurs à la consultation qui pourraient s'opposer à la mesure une fois la SNB3 publiée.	La mesure ne s'oppose pas aux intérêts particuliers d'un groupe d'acteurs	Oui Risque d'opposition Non	Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
PERSISTANTE			
La mesure peut être mise en œuvre avant qu'il ne soit trop tard et a des effets permanents, après que les moyens d'investissement nécessaires à sa mise en œuvre ont cessés.	Durée suffisante de l'effet pendant et après la mise en œuvre de la mesure	Oui Plutôt oui Plutôt non Non	Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
COMPRÉHENSIBLE			
Accessibles au(x) public(s) cible(s). Il y a pour ce critère deux niveaux de compréhension de la mesure : la compréhension des enjeux et résultats attendus, et la compréhension de la mécanique intrinsèque à la mesure. La mécanique de la mesure n'a pas besoin d'être compréhensible par l'ensemble de la société, uniquement par les acteurs directement concernés.	Degré de compréhension de la mesure par les acteurs concernés.	Très compréhensible Plutôt compréhensible Peu compréhensible Pas compréhensible	Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
RÉSILIENTE (RÉSILIENCE DE LA MESURE)			
La mesure est adaptable et transformable (voire réversible ou révoquant) : peut-on facilement modifier la mesure pour la faire évoluer ? La résilience de la mesure concerne son éventuel impact sur la biodiversité, pas son impact sur d'autres aspects de la société (économie etc.).	Facilité d'adaptation de la mesure en fonction de l'évolution du contexte	Oui Plutôt oui Plutôt non Non	Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.

3. ÉTAYAGE SCIENTIFIQUE			
Étayage scientifique	La mesure est-elle scientifiquement justifiée et crédible ?		
CRITÈRES POUR EVALUER LA MESURE	LE SCORE ASSOCIE AU CRITERE EST RELATIF A / AU...	SCORE ASSOCIE AU CRITERE	LE SCORE QUE VOUS ATTRIBUEZ + VOS COMMENTAIRES
CRÉDIBLE SCIENTIFIQUEMENT			
La mesure est étayée par les connaissances scientifiques ad hoc disponibles, et notamment, quant à la compréhension du problème et de la mécanique du levier, de ses relations de causes à effets. Elle peut aussi intégrer les connaissances publiées dans la littérature grise et appuyer la crédibilité de son effet attendu en se basant sur une ou des revues systématiques. La différence entre ce critère et le critère de pertinence (aspect scientifique) est que ce critère s'intéresse non pas à l'enjeu général de la mesure, mais à la mesure et son contenu précis.	Nombre de publications scientifiques préconisant la mesure	> 201 : très crédible [101 ; 200] : plutôt crédible [11 ; 100] : moyennement crédible [0 ; 10] : peu crédible	Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
CONSENSUELLE (SCIENTIFIQUEMENT)			
La mesure fait consensus dans le champ scientifique.	Présence d'un consensus au sein du champ scientifique. Définition d'un pourcentage de consensus d'après les publications regardées.	Oui Plutôt oui Plutôt non Non	Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.



4. MISE EN OEUVRE DE LA MESURE			
Mise en œuvre de la mesure :	La mesure est-elle opérationnelle dans sa définition ?		
	Les aspects "pratiques" de sa mise en œuvre sont-ils bien identifiés, définis, anticipés ?		
	La mesure est-elle opérationnalisable ?		
CRITÈRES POUR EVALUER LA MESURE	LE SCORE ASSOCIE AU CRITERE EST RELATIF A / AU...	SCORE ASSOCIE AU CRITERE	LE SCORE QUE VOUS ATTRIBUEZ + VOS COMMENTAIRES
RÉALISTE (MOYENS)		Oui Plutôt oui Plutôt non Non	
À chaque mesure correspond des moyens financiers clairement identifiés.	Définition des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la mesure. Par exemple : pourcentage de financement de la mesure.		Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
RÉALISTE (CALENDRIER)		Oui Plutôt oui Plutôt non Non	
À chaque mesure correspond un calendrier clairement identifié précisant les grandes étapes de l'application de la mesure afin d'atteindre l'objectif ciblé.	Définition d'un calendrier précisant les étapes de mise en œuvre de la mesure		Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
RÉALISTE (TECHNIQUES, CONNAISSANCES)		Oui Plutôt oui Plutôt non Non	
À chaque mesure correspond les connaissances et les techniques disponibles à mettre en place afin d'atteindre l'objectif ciblé.	Définition des connaissances, expertises, techniques, ajustements réglementaires pour la mise en œuvre de la mesure		Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
MESURABLE (MISE EN OEUVRE)		Oui Plutôt oui Plutôt non Non	
À chaque mesure correspond un indicateur de résultat permettant d'évaluer le degré d'atteinte de l'objectif : le sous-problème est-il résolu ?	Présence d'un ou plusieurs indicateurs de résultat permettant de mesurer le degré d'atteinte de l'objectif ciblé		Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
MESURABLE (BIODIVERSITÉ)		Oui Plutôt oui Plutôt non Non	
À chaque mesure correspond, lorsque cela est pertinent, un indicateur de résultat évaluant l'état de la biodiversité concernée par la mesure.	Présence d'un ou plusieurs indicateurs permettant d'évaluer l'état de la biodiversité		Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.
CIBLÉE		Oui Plutôt oui Plutôt non Non	
La mesure identifie les acteurs qui sont censés la mettre en œuvre et ceux qui en seront impactés de manière directe ou indirecte, positive ou négative.	Identification précise des acteurs chargés de la mise en œuvre de la mesure, des parties prenantes impactées, notamment des bénéficiaires de la mesure		Si vous ne pouvez pas associer de score, laisser la case vide.



ANNEXE 2. GUIDE D'ANALYSE UTILISÉ POUR L'ÉVALUATION DU VOLET PRÉ-COP15 DE LA SNB3
1. COMMENT REMPLIR LA GRILLE D'ÉVALUATION ?

Vous devez remplir une grille par mesure évaluée.

Si vous avez décidé d'évaluer 3 mesures, vous devez nous envoyer trois grilles distinctes.

La grille d'évaluation comporte **quatre onglets différents** : un pour chacune des catégories de critères d'évaluation. **Ces critères sont présentés en détail dans le document méthodologique joint à la grille d'évaluation** : définitions, scores et exemples associés à chaque critère. **Attention à bien renseigner l'ensemble des quatre onglets.**

Pour remplir chacun des critères, **vous devez vous baser uniquement sur la version de mars 2022 des mesures**, soit sur la version publiée par le MTE. Si une mesure manque d'informations pour l'évaluation, vous ne devez pas vous reporter aux anciennes versions de cette même mesure, mais vous devez le mentionner dans la partie « commentaire » de la grille.

Pour accéder à la description de chacune des mesures, vous avez deux possibilités :

- Chercher la mesure dans le projet entier de la stratégie nationale pour la biodiversité
- Consulter les « fiches mesures » et regarder la version de la mesure en mars 2022

En raison de la suppression des parties opérationnelles (indicateurs de suivi, de résultat, moyens mis en œuvre, gouvernance) dans la version de la stratégie publiée par le MTE, vous n'avez pas à renseigner l'ensemble des critères. **Vous n'avez ainsi pas à renseigner les critères suivants :**

- Réaliste (moyens)
- Réaliste (calendrier)
- Mesurable (mise en œuvre)

Pour les autres critères d'opérationnalité (réaliste [techniques, connaissances], mesurable [en termes de biodiversité], ciblée), **vous pouvez si vous le souhaitez faire des propositions** si vous identifiez déjà les acteurs concernés, d'éventuels indicateurs biodiversité de suivi et de résultat, les techniques ou connaissances nécessaires à la mise en œuvre de la mesure etc. Cela pourra permettre de faire des recommandations au MTE avant la publication de la partie opérationnelle de la stratégie.

Vous devez cependant renseigner l'ensemble des autres critères d'évaluation.

Si, dans certains cas de figure, vous jugez que le critère n'est pas applicable à la mesure que vous évaluez, merci de le préciser dans la colonne « commentaire » de la grille.

Deux cas particuliers :

- **Crédibilité scientifique** : ce critère s'appuie sur une recherche de publications scientifiques dans la base de données Web of Science. Nous avons proposé dans un **tableur**, pour ce critère, une **liste de mots-clés de recherche** assortie du nombre de publications scientifiques associé à ces mots-clés. Vous devez, pour ce critère, valider ou non les mots-clés sélectionnés. Si les mots-clés ne vous conviennent pas, ou qu'il y a des manques, vous devez ajouter une liste de mots-clés dans la partie « commentaire » de la grille afin que nous puissions par la suite effectuer une nouvelle recherche. Si une partie des mots-clés seulement vous convient, merci de préciser dans la partie « commentaire » lesquels vous conviennent et lesquels ne vous conviennent pas. Si l'ensemble des mots-clés sélectionnés en amont vous convient, merci de le préciser également dans la partie « commentaire » de la grille. Enfin, si vous avez connaissance d'une littérature grise développée sur le sujet, vous pouvez le mentionner.

- **Indépendance de la mesure** : le critère d'indépendance de la mesure peut se scinder en deux parties. 1) Si la mesure a oui ou non été atténuée durant les phases d'élaboration de la stratégie, si elle est moins contraignante qu'une version antérieure de la mesure. 2) Dans le cas où elle serait atténuée, moins contraignante, est-ce que cela pose problème : si l'atténuation résulte d'un problème de faisabilité de la mesure dans sa version initiale, cela ne pose pas de problème ; à l'inverse, si l'atténuation de la mesure ne semble pas fondée, cela pose problème.

Pour la première partie de ce critère, nous avons renseigné dans un **tableur** les principales évolutions de chacune des mesures. Un commentaire est associé à chaque historique pour présenter si oui ou non cette mesure a été atténuée. Vous devez donc, pour remplir la première partie du critère dans la grille d'évaluation, vous appuyer sur ce tableau. Dans le cas où la mesure est atténuée et moins contraignante, vous devez alors vous appuyer sur les « **fiches mesures** » qui présentent dans le détail l'ensemble des évolutions de chacune des mesures (contenu détaillé de chaque mesure durant chacune des phases de consultation). Cela vous permettra de dire si oui ou non cette atténuation pose un problème.

- **Vous devez donc, pour ces deux critères, vous appuyer sur le tableau joint à la grille d'évaluation.**

• 2. Les documents annexes

Plusieurs documents sont envoyés en plus de la grille d'évaluation. Ils permettent une meilleure compréhension de la stratégie, ainsi que de la méthodologie d'évaluation. Sont ainsi joints :

i. **La stratégie nationale pour la biodiversité 2022-2030** : cela permet, pour celles et ceux le souhaitant, d'avoir une vue d'ensemble de toutes les mesures de cette stratégie. Est également présenté dans ce document publié par le MTE le **document de cadrage** de la stratégie, ainsi que la correspondance de celle-ci avec divers objectifs européens et internationaux en matière de biodiversité.

ii. Le **document méthodologique** associé à l'évaluation, élaboré par la FRB : ce document présente rapidement la construction de la stratégie (types de mesure, nombre d'objectifs et d'axes), surtout, les **critères d'évaluation** ainsi que leur définition et des exemples.

iii. Les **fiches mesures** : chacune de ces fiches présente l'**historique de la mesure**, c'est-à-dire sa rédaction et son évolution durant l'ensemble des phases d'élaboration et de consultation de la SNB3. Cela permet d'avoir un aperçu de l'**évolution d'une mesure**, de voir si elle a été restreinte ou au contraire si son ambition a été vue à la hausse. C'est notamment utile pour évaluer le **critère d'indépendance** de la mesure.

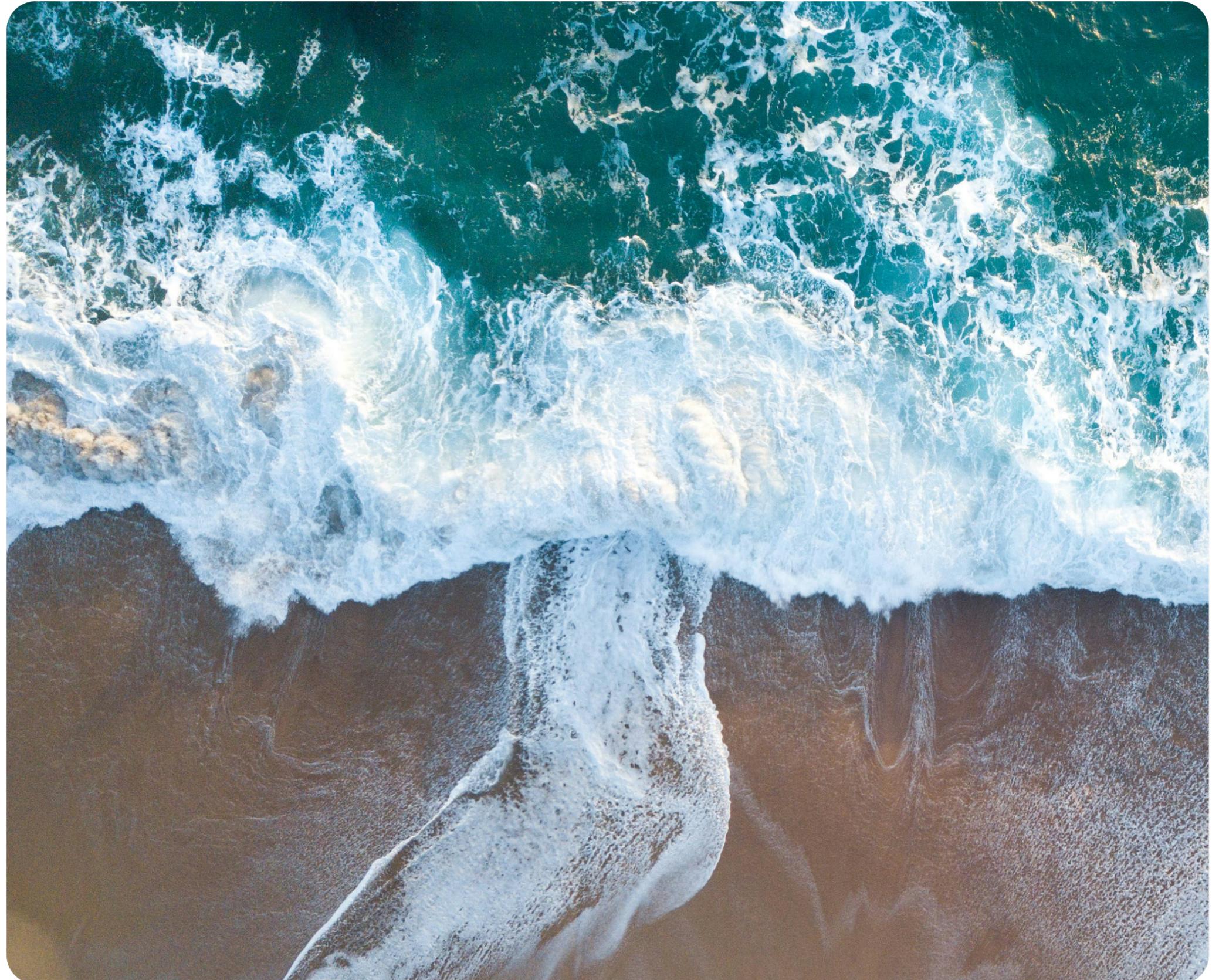
iv. **Un tableur apportant des informations nécessaires aux critères « crédibilité scientifique » et « indépendance de la mesure ».**

3. L'indemnisation des expert.e.s

Une fois les mesures à évaluer choisies, la FRB vous enverra un contrat d'indemnisation à remplir. Vous devrez y indiquer :

- Le numéro ainsi que le titre entier de chacune des mesures que vous allez évaluer
- Vos coordonnées bancaires

Pour rappel, une indemnisation de **40 euros nets par mesure évaluée** est prévue pour cet exercice. Le versement est réalisé une fois le contrat signé par les deux parties (expert.e et FRB), et une fois la grille d'évaluation de chacune des mesures évaluées réceptionnée.





Enjeu sociétal et scientifique de la mesure

Pertinence générale : Elevée.

La suppression des dépenses publiques dommageables à la biodiversité est un point essentiel, présenté depuis des années par le champ scientifique, par la société civile, par des associations de protection de la nature. Les administrations publiques doivent être exemplaires en matière de protection de la biodiversité.

Pertinence sociétale : Elevée.

Depuis les années 90, tous les rapports et documents de planification, repris par les dispositions normatives programmatrices (Kyoto, Grenelle...), remettent en cause ces dépenses défavorables. L'enjeu était déjà identifié dans la SNB2 2011-2030 (Orientation stratégique C, Objectif 7 «*Il convient au préalable de réduire, puis supprimer, les incitations néfastes à la biodiversité, de réformer la fiscalité, de développer de nouvelles incitations positives, d'intégrer les impacts sur la biodiversité dans l'affichage environnemental ou encore de développer et mieux appliquer le principe pollueur-payeur. En particulier, les subventions publiques doivent être réorientées dans plusieurs domaines pour éviter de contribuer à l'érosion de la biodiversité.*»). Il fait également l'objet de l'objectif A.3 d'Aichi «*D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressive ou réformées*»; ou l'objet de la cible 18 du cadre mondial post 2020 de la CDB «*Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable*».

Pertinence scientifique : Elevée.

Dans la doctrine juridique analysant les finances publiques au prisme des enjeux environnementaux, il s'agit d'un point systématiquement abordé. C'est également le cas dans la littérature grise. De nombreux rapports ont été produits à ce sujet, nous pouvons par exemple le rapport piloté par Guillaume Sainteny en 2011, *Les aides publiques dommageables à la biodiversité*, qui fait un état des lieux des dépenses à supprimer.

Motivée : Bien établi.

Le diagnostic a en grande partie déjà été mené (CAS en 2012, Cour des comptes en 2019, ainsi que l'IGF/CGDD en 2019). La nécessité de l'affiner est prise en compte par la mesure. Les méthodes mises en place dans le cadre du budget vert et par des organismes tels qu'I4CE sur le volet climatique pourront servir de cadre de référence. Cette mesure a le mérite de saisir

la dynamique vers la transition écologique dans son versant *protection de la biodiversité* qui s'inscrit dans le temps long. Pour ce faire une cohérence entre pertinence générale (Loi de programmation des finances publiques, loi de finances), sociétale (rapports de développement durable) et scientifique (enquête quantitative et qualitative) permet d'initier un tel cycle vertueux en faveur de la biodiversité et semble nécessaire pour évaluer l'impact positif réel sur la biodiversité.

Effective : Fort mais spéculatif.

L'impact défavorable des dépenses déjà identifiées est suffisamment avéré pour escompter que leur suppression soit positive. Les inventaires ne manquent pas (CAS, Cour des comptes, I4CE, Budget vert). En revanche, plusieurs documents fixaient déjà des échéances et n'ont jamais été tenus (objectifs d'Aichi). Ce sujet est récurrent et crédible, mais pâtit de sa difficulté de mise en œuvre (nombreuses oppositions) et du manque de volonté politique des gouvernements. Il y a de gros enjeux économiques et politiques derrière cette mesure : un arbitrage à faire entre les coûts et bénéfices économiques, environnementaux et sociaux. Une

Intégration sociétale de la mesure

Indépendante : Non et pose un problème.

Cette mesure a été atténuée durant la phase d'élaboration de la SNB3. Dans les premières versions (jusqu'en novembre 2021), elle mentionnait une partie sur l'éco-conditionnalité des aides publiques («*En parallèle, il convient de réorienter les aides publiques, par exemple en mettant en place une éco-conditionnalité pour les aides publiques [dont garanties export] aux entreprises, ou en déplaçant la part des subventions publiques dans le financement des investissements des collectivités locales, pour les projets liés à la préservation de la biodiversité [aujourd'hui plafonnement 80 %]*»). Cette nouvelle rédaction limite l'engagement de l'Etat par une mesure moins contraignante (disparition d'éco-conditionnalité, absence de calendrier). La suppression de cette mention fait que le principe d'éco-conditionnalité ne se retrouve plus que dans la mesure 6.6 relative aux écosystèmes forestiers. De plus, on constate une redondance dans toutes les mesures de cet objectif, ce qui nuit à sa clarté et lui porte préjudice.

Acceptable : Manque de contrainte et/ou d'ambition.

L'acceptabilité de la mesure dépend de sa mise en œuvre, elle doit intégrer davantage les parties prenantes. Elle ne sera acceptée que sous réserve de contreparties pour les «perdants», créant une période transitoire.

telle mesure, pour produire ses effets positifs, devrait être inscrite dans un cadre pluriannuel de la dépense publique, avec comme objectif sa baisse progressive jusqu'à sa suppression au regard des dommages causés à la biodiversité. Il faut également bien définir ce qu'on entend par «dommageable à la biodiversité». Enfin, la partie diagnostic de la mesure fait doublon avec le volet «identifications des leviers financiers» (mesure 14.1) et du levier «budget vert» (mesure 14.4). Il faut veiller à une bonne articulation de ces mesures pour qu'elles aient un impact réel.

Globale/holistique : 10.

Les différents ODD directement et indirectement concernés par la mesure sont les suivants : ODD3 Bonne santé et bien-être; ODD6 Eau propre et assainissement; ODD7 Energie propre et d'un coût abordable; ODD9 Industrie, innovation et infrastructure; ODD11 Villes et communautés durables; ODD12 Consommation et production responsables; ODD13 Lutte contre les changements climatiques; ODD14 Vie aquatique; ODD15 Vie terrestre; ODD17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Robuste : Risque d'opposition.

Cette mesure peut être contrecarrée par différents lobbys bénéficiant d'avantages fiscaux ou d'aides publiques (secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture, du BTP). Il faudra donc bien gérer la mise en œuvre de cette mesure. L'opposition pourra toutefois se réguler par le débat et par le partage d'information entre tous les acteurs concernés. Il faudra enfin s'assurer que tous les citoyens aient accès aux divers documents, manifestant une volonté de transparence et de responsabilité de l'institution.

Compréhensible : Très compréhensible.

La mesure est très claire en ce qu'elle établit les différentes étapes de mise en œuvre : 1) diagnostic; 2) hiérarchisation et calendrier de mise en œuvre.

Cependant, attention à bien présenter les étapes dans l'ordre : dans la description, le diagnostic apparaît après la réforme des dépenses dommageables. Il faut que le diagnostic apparaisse en premier, c'est la première étape pour mettre en œuvre la mesure.

Persistante : Plutôt oui.

Sous réserve qu'il n'y ait pas de retour en arrière, cette mesure a une vision pluriannuelle (disposition programmatique) donc elle sera persistante dans le temps.

Résiliente : Oui.

C'est une mesure, par sa nature, souple et adaptable à chaque contexte et jeu d'acteurs, à chaque intérêt du

moment tant qu'il y a un consensus sur une typologie de dépense publique, et sur ce qu'on entend par «dommageable à la biodiversité».

Étayage scientifique de la mesure**Crédible scientifiquement : Oui.**

C'est un domaine important, dont les enjeux ont été identifiés par le prisme juridique et politique. De nombreux publics préconisent cette mise en œuvre. L'approche en termes de sciences de gestion et de finances publiques invite à compléter le cadre théorique issu de la littérature grise.

Consensus scientifique : Oui.

Il y a consensus sur le sujet (réduire voire supprimer les dépenses dommageables). Il y a également consensus sur une définition de «dommage causé» à la biodiversité.

Mise en œuvre de la mesure**Ciblée : Plutôt non.**

L'Etat n'est pas le seul acteur concerné par cette mesure. Il faut également identifier les collectivités territoriales, les établissements publics, les agences de l'eau, les autres institutions (par exemple : les chambres d'agriculture) par qui transitent ces dépenses. Les documents publics de synthèse existants, notamment le RDD national et/ou régional, permettent d'identifier les acteurs publics (communication extra-financière interne) et les acteurs privés (particuliers, entreprises, associations via la communication extra-financière externe). Il faudrait également inclure une approche plus mondialisée (échelle européenne par exemple).

Réaliste (techniques, connaissances) : cette mesure peut partir de l'existant, à savoir les documents budgétaires tels que les PAP (performance attendue) et les RAP (performance obtenue).

Mesurable (en termes de biodiversité) : utiliser les données issues du budget vert, à savoir les dépenses (en pourcentage ou en valeur absolue) favorables et défavorables à la biodiversité. Des indicateurs mesurant l'état de la biodiversité au niveau régional seraient également plus pertinents au regard des compétences des régions françaises en matière de développement durable, notamment de biodiversité. Par exemple : surface artificialisée rapportée à la surface non-artificialisée, avec dépenses consacrées à chaque surface pour la protection de la biodiversité; dépenses publiques comparées entre l'espace aérien libre de navigation aérienne rapporté à l'espace aérien interdit de toute navigation aérienne; dépenses publiques comparées entre les espaces maritimes protégés de toute activité humaine rapporté aux espaces maritimes non protégés; dépenses publiques consacrées à l'implantation de sources d'énergies renouvelables (terrestre ou maritime) en conformité avec les zones naturelles protégées.



ANNEXE 4 : DESCRIPTIFS DES MESURES 5.2, 7.1 ET 7.2

5.2 ACCOMPAGNER LA TRANSITION DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE VERS DES PRATIQUES COMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, NOTAMMENT L'AQUACULTURE MULTITROPHIQUE

Pilote : DGAMPA, MTE/DEB

Politiques sectorielles concernées : Politique commune des pêches, règlement relatif aux mesures techniques, DCSMM (documents stratégiques de façade au niveau national)

Ministères concernés : MTE

DESCRIPTIF DE LA MESURE

Adopter une approche écosystémique de la gestion des pêches :

- D'ici 2030, améliorer la prise en compte des interactions avec d'autres espèces dans la gestion des stocks de pêche ;
- Atteindre les seuils de rendement maximum durable (RMD) pour l'ensemble des pêcheries métropolitaines et d'outremer sur la base d'une amélioration des connaissances scientifiques sur les stocks en particulier en Méditerranée et en RUP
- Avoir un modèle permettant l'évaluation des stocks selon une approche écosystémique
- Évaluer et réduire les pressions par la pêche dans les aires marines protégées disposant d'un document de gestion (Natura 2000, PNM...) et zone de conservation halieutique, notamment dans le cadre des analyses de risque pêche dans les sites N2000, prendre des

mesures adaptées aux objectifs de conservation de chaque site » ;

- Accompagner la pêche artisanale à la gestion raisonnée de l'exploitation de ses stocks (le cas échéant par un label).

Développer une aquaculture durable :

- Développer l'innovation dans le domaine de l'aquaculture en s'appuyant sur le (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) afin de (i) réduire l'utilisation des composés alimentaires issus des pêcheries minotières et favoriser les substituts à faible coût carbone, (ii) favoriser l'aquaculture d'espèces locales (éviter l'importation d'espèces allochtones et tout ce que cela implique – virus – bactéries, parasites pouvant infester les espèces autochtones), (iii) réduire l'utilisation d'antibiotiques sur les cages en mer ouverte ;
- Développer par la recherche les alternatives à l'usage de farines et d'huiles de poisson d'origine marine dans l'alimentation animale ;
- Développer les systèmes de productions aquacoles à bas impact par les approches multi-trophiques (aquaponie...).

7.1 RENFORCER LA DIMENSION BIODIVERSITÉ DES LABELS ET DES NORMES DANS LES SECTEURS ÉCONOMIQUES

Pilote : MTE + MAA (Délégué interministériel aux normes)
· Ministères concernés :

La mesure vise à mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les labels des charges en matière de respect de la nature (espaces protégés mais aussi nature ordinaire, fonctions écosystémiques). Il s'agit d'éviter les démarches de green washing ou d'abus d'utilisation de l'image d'une nature préservée dans la promotion des territoires que ce soit par des opérateurs privés ou publics.

CIBLE 2030

Ensemble des labels évalués avec intégration des enjeux environnementaux, et en particulier de préservation de la biodiversité

DESCRIPTIF DE LA MESURE

1. Inciter à la création ou au renforcement de la dimension biodiversité dans les labels ou normes existants dans différents secteurs économiques : tourisme, agriculture, forêt, alimentation, construction, à travers :

- le recensement des labels/normes existants et leur évaluation au regard de la biodiversité (2023) ;
- le développement des critères biodiversité (2023-2024)
- la promotion de ces critères pour faire évoluer les labels/normes existants (2024)

Le renforcement de la dimension biodiversité dans les cahiers des charges des labels/normes/appellations concerne tout particulièrement :

- les labels agricoles et alimentaires
- la construction
- les secteurs culturels, sportifs (sports de nature), touristiques

Dans certains secteurs stratégiques, il s'agit de développer des labels/normes dédié(e)s à la biodiversité (2023-2027) :

- Intégrer des considérations relatives à la biodiversité dans les labels touristiques existants (la clé verte ; écolabels, etc.).
- Déploiement du label « aéroBio » créé en 2021 dédié à la bonne gestion des prairies Aéroportuaires

Il s'agit enfin de promouvoir certaines certifications privées, dès lors que la prise en compte des enjeux de biodiversité est attestée. Cela pourrait concerner les certifications forestières PEFC et FSC

2. Réguler l'information environnementale en matière de biodiversité et notamment encadrer les allégations environnementales dans la publicité (en lien avec l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité)

7.2 INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LE CHOIX DES RAPPORTS ET DES INVESTISSEMENTS

7.2.1 : Renforcer la transparence sur les impacts des entreprises dans le cadre de leur reporting extra financier Pilote : MTE et MEFR + MINEFI

Ministères concernés : MINEFI, TRAVAIL

Contenu de la mesure :

— Avec la transposition de la Corporate Sustainability Reporting Directive, actuellement en cours de négociation au Conseil et au Parlement européen, la France disposera d'une réglementation ambitieuse et renforcée (à la fois en termes de contenu de la publication et de champ d'application) sur la transparence des entreprises en matière environnementale, y compris en matière de biodiversité. Cet outil sera essentiel pour piloter la transformation des modèles économiques et l'allocation des ressources financières, qui doivent intégrer systématiquement les enjeux de biodiversité.

— En 2025, fournir un cadre de mesure de la contribution de chaque organisation à la trajectoire de réduction des pressions et inciter à rendre compte de manière transparente de l'atteinte (ou non) des objectifs ciblés à 2030. La France a élaboré une trajectoire compatible avec les limites planétaires de la biodiversité écrite pour les entreprises à 2050

— En 2030, la mesure des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité et la trajectoire de réduction de ceux-ci sont un axe stratégique incontournable du pilotage d'une entreprise, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité.

7.2.2 : Intégrer la biodiversité dans les choix d'investissement.

Pilote : MTE + MINEFI

Politiques sectorielles concernées

Ministères concernés : MINEFI

— Dès 2022, la France se fixe un échéancier et des objectifs concernant les travaux de la TNFD :

= > De 2022 à 2024, les institutions financières et entreprises françaises sont invitées à s'intéresser aux travaux de la TNFD visant à harmoniser les standards de reporting s'agissant des impacts et risques relatifs à la biodiversité, puis à appliquer les recommandations de la TNFD en bonne articulation avec les obligations de reporting liées à d'autres textes par exemple la taxonomie européenne

— Une fois les recommandations de la TNFD publiées en 2023, les institutions financières françaises seront incitées à aligner leur reporting sur ces recommandations, notamment dans le cadre des obligations de l'article 29 de la loi énergie-climat et de son décret d'application n° 2021-663.

= > La France porte au niveau européen l'incorporation des recommandations de la TNFD dans le corpus réglementaire européen d'ici 2030, comme cela a été le cas pour le climat avec la TCFD.

— Promotion par la France de critères «biodiversité» dans la taxonomie européenne

Une citation du document avec la norme APA-7 :
Analyse de la capacité à initier un changement transformateur.
Une méthode originale pour l'évaluation ex-ante et ex-post. Coll.
Expertise et synthèse. Paris, France : FRB, XX pages.

Direction de la publication : Hélène Soubelet (FRB).

Coordination et rédaction : Louise Dupuis (FRB), Coline Léandre (FRB).

Relecture : Aurélie Delavaud (FRB), Hélène Soubelet (FRB), Cécile Jacques (FRB)

Crédits photographiques : © Pexel et Unsplash.

Graphisme : François Junot.

Mise en page : Naga-Infographie.

© FRB 2024.

ISBN : 979-10-91015-70-7.

Depuis début 2022, la FRB travaille à une méthode originale d'analyse des stratégies, plans et programme nationaux qui permette d'interclasser leurs mesures en fonction de leur capacité à faire levier, c'est-à-dire à répondre aux ambitions et objectifs de ces documents nationaux de cadrage et à engager un changement transformateur. Ce document présente la méthode développée par la FRB, permettant d'évaluer le potentiel effet levier d'une stratégie, d'une politique publique, d'un plan d'action, en faveur de la biodiversité.

Ce projet a été conduit avec le soutien du ministère chargé de la transition écologique

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité a pour mission de favoriser les activités de recherche sur la biodiversité en lien avec les acteurs de la société. Susciter l'innovation, développer et soutenir des projets, diffuser les connaissances et mobiliser l'expertise sont au cœur de ses actions.

Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)
195, rue Saint-Jacques 75005 Paris
www.fondationbiodiversite.fr
@FRBiodiv



Soutiens institutionnels de la FRB

